



Bulletin Officiel

N° 5479 Mercredi 08 Novembre 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CME

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	2
FCP HELION SEPTIM	3

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING 2017-1	4-8
-------------------------	-----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL - 2017-2	9-11
AMEN BANK SUBORDONNE 2017-2	12-17

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT -	18-21
---	-------

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE	22
----------------	----

AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT	23-27
---------------------	-------

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOTUVER – AGE -	28
-----------------	----

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	29
FCP BIAT - CEA PNT TUNISAIR	30

CHANGEMENT DE LA DENOMINATION DU FONDS, CHANGEMENT DU DEPOSITAIRE, AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR, MODIFICATION DE LA VALEUR D'ORIGINE DE LA PART ET AUTRES MODIFICATIONS

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	31-33
---------------------------	-------

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOTUMAG	34
---------	----

COURBE DES TAUX

35

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

36-37

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AUX 31 DECEMBRE 2016

- STAG
- ULUBAF

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AUX 30 SEPTEMBRE 2017

- SICAV RENDEMENT
- UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
- SICAV L'EPARGNANT

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE

Adresse : Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2017, d'agréer le fonds commun de placement «FCP CEA BANQUE DE TUNISIE », promu par la société de Bourse de Tunisie -SBT- Intermédiaire en bourse et la Banque de Tunisie ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 59-2017 du 06 novembre 2017
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: Société de Bourse de Tunisie -SBT-
Dépositaire	: Banque de Tunisie
Gestionnaire administratif et comptable	: Société de Bourse de Tunisie -SBT-
Distributeur	: Banque de Tunisie

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP HELION SEPTIM

Adresse : 17, rue du Libéria - 1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 06 novembre 2017, d'agréer le fonds commun de placement «FCP HELION SEPTIM », promu par la société de gestion HELION CAPITAL et la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 58-2017 du 06 novembre 2017
Durée de vie	: 7 ans
Gestionnaire	: HELION CAPITAL
Dépositaire	: BIAT
Gestionnaire administratif et comptable	: HELION CAPITAL
Distributeur	: HELION CAPITAL

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«Attijari Leasing 2017-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **28 avril 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **20 septembre 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2017-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14 novembre 2017** et clôturées au plus tard le **22 décembre 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 décembre 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14 novembre 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2017 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 276 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2017 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2017-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 décembre 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans:**

Taux variable : taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement

- Suite -

des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année **N-1** au mois de **novembre** de l'année **N**.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : 7,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 décembre 2022** pour la Catégorie A et la Catégorie B et le **22 décembre 2024** pour la Catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 décembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 décembre 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 décembre 2018** pour les catégories A et B et le **22 décembre 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,75 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,90% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,617%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,967%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et B.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie C.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

3 années pour les deux Catégories A et B.

- Suite -

- ✓ 5 années pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,727** années pour la catégorie A et **4,265** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 02 juin 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **20 octobre 2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le numéro 17-0983, du document de référence « Attijari Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 ainsi que de sa actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le n° 17-001/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « Attijari Leasing 2017 » ainsi que sa actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ARAB INTENATIONAL LEASE
Filiale BTK – Groupe BPCE
Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars
Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-
R.C. : N° B111820/1996

Emission d'un emprunt obligataire
« AIL 2017-2 »
DE 5 000 000 DE DINARS
Sans recours à l'appel public à l'épargne

1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le 30/06/2017, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars à compter de la date de ladite réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, jusqu'au 31/12/2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 25/10/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 5 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8% Brut l'an	Annuel constant de la 1 ^{ere} à la 5 ^{eme} année

2 - Renseignements relatifs à l'émission

▪ Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est de 5 millions de dinars, divisés en 50 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « AIL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **06/11/2017** auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **26/12/2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 50 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 5 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/12/2017**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

1 - Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « AIL 2017-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Forme des titres** : Nominatives
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **26/12/2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 8% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2022**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26/12/2018**.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à

- verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de 8% l'an.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

- Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2017-2** » sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

- La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «AIL 2017-2» est de 3 années.

- ✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

- La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,775 années.

- ✓ **Mode de placement :**

- Il s'agit d'un placement privé.** L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.** Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

- Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

- Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ✓ **Garantie :**

- Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

- L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

- L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ **Fiscalité des titres**

- Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ✓ **Tribunal compétent en cas de litige**

- Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- ✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

- Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

بنك الأمان

AMEN BANK

*Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars
Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Av. Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517*

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne
« Amen Bank Subordonné 2017-2 »
De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars
Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 Ans	7,50%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{ère} trimestre
Catégorie B	5 Ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie C	7 Ans dont 2 ans de franchise	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie D	7 Ans in fine	7,95%	In fine
Catégorie E	7 ans à Coupon Unique*	7,98%	Remboursement principal et coupon à l'échéance

1. Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2016** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire l'Amen Bank, s'est réuni le **20/09/2017** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2-1 Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

* Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue une seule fois à l'échéance finale de l'emprunt avec paiement des intérêts capitalisés.

- Suite -

2-2 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 Octobre 2017** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25 Décembre 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25 Janvier 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts, passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2-3 But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : « Amen Bank Subordonné 2017-2 ».

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations: Les obligations subordonnées seront nominatives.

Nature des titres : Titres de créances.

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- Suite -

Modalités et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

Jouissance :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25 Décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25 Décembre 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement trimestriel:

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in Fine :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans à coupon unique :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,98% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Amortissement et remboursement :

- Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel de 5 DT par obligation. Cet amortissement commence au premier trimestre de la première année.
- Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.
- Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

- Suite -

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- L'emprunt sera amorti en totalité le 25/12/2022 pour la catégorie A et B, et le 25/12/2024 pour la catégorie C, D et E.

Paiement :

Le paiement trimestriel des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie A seront effectués à terme échu le 25 Mars, le 25 juin, le 25 septembre et le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû pour les catégories B seront effectués à terme échu le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie C sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le premier remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2020, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie D sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2024, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie E seront effectués à terme échu le 25 décembre 2024 auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25 mars 2018 pour la catégorie A et 25 décembre 2018 pour les catégories B, C et D ; le 25 décembre 2024 pour la catégorie E. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 25 Mars 2018 pour la catégorie A, le 25 décembre 2018 pour la catégorie B, le 25 décembre 2020 pour la catégorie C et 25 décembre 2024 pour la catégorie D et E.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,714% l'an (catégorie A), de 7,55% (Catégorie B), 7.75% (catégorie C), de 7.95% (catégorie D) et 7.98% (catégorie E) pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale :

- Catégorie A : 5 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 5 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de franchise.
- Catégorie D : 7ans in Fine
- Catégorie E : 7ans

Durée de vie moyenne :

- Catégorie A : 2,63 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 3 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 7 ans in Fine
- Catégorie D : 7 ans

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

- Catégorie A : à taux fixe de 7,50% est de 2,343 années
- Catégorie B : à taux fixe de 7,55% est de 2,734 années
- Catégorie C : à taux fixe de 7,75% est de 4,277 années
- Catégorie D : à taux fixe de 7,95% est de 5,630 années
- Catégorie E : à taux fixe de 7,98% est de 7 années

Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

Rang de créance

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné Amen Bank 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne

décidée par

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovins, caprins ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle-même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

1.5-Registre de commerce : B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : Le capital social s'élève à 21.941.250 DTs divisés en 21.941.250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 0022671F/ P / M 000

1.11-Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Teboulba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

2 – Administration et contrôle :**2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3- Contrôle :

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
Monsieur Ammar AMRI , Expert comptable inscrit au Fableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Bureau : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - Tel : 71 947 383 Fax : 71 947 604	2017-2019

*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1-Décision à l'origine de l'émission : L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

3.2-But de l'émission : Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

3.3-Caractéristique de l'émission : Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

3.4-Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

3.5-Droit préférentiel de souscription : La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

3.6-Période de souscription : Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.7-Etablissements domiciliaires : Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

3.8-Modalités et délais de délivrance des titres : La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites : Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

3.10-Structure du capital avant et après augmentation : La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rêunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
Total	21 941 250	100.00%	5 920 000	27 861 250	100.00%

- Suite -

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres : Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites : Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars
Registre de Commerce : B138962001
Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki
– Les Berges du Lac- 1053 Tunis
Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

MAC SA, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Hannibal Lease** » et le public que l'augmentation du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 mai 2017** a été réalisée par :

- ✓ L'émission de 1 722 000 actions nouvelles au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.
- ✓ L'émission de 574 000 actions nouvelles par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

Le capital social est ainsi porté à **40 180 000** dinars divisé en **8 036 000 actions** nominatives de nominal cinq (**05**) dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

BANQUE DE L'HABITAT

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1ère résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ème résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Souscription publique

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/12/2017 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Droits d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2017**.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat. L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 17/11/2017, droits de souscription et d'attribution détachés.

- Suite -

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **17/11/2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **17/11/2017**.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901016**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901008**» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900992**» à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-0981 et du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004.

La note d'opération et le document de référence sont mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Société Tunisienne des Marchés de Gros
« SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **Jeudi 16 Novembre 2017 à 11h00 heures** au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. Augmentation du capital social de la « SOTUMAG » de 12.000.000 dinars à 13.200.000 dinars par incorporation des réserves extraordinaires.
2. Actualisation de l'article 6 des statuts de la « SOTUMAG »
3. Pouvoirs donnés au Président Directeur Général pour effectuer toute formalité légale.

2017 - AS - 5378

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER

Siège social : Z.I Jbel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghuan.

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER » sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 14 novembre 2017 à 10 h00, au siège de la société à Jbel Oust, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par incorporation des réserves
2. Modification corrélative de l'article 6 du statut
3. Modification des articles 19 et 46 du statut
4. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

2017 - AS - 5366

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°18-2017 du 16 février 2017

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION** aura lieu le **15 novembre 2017**.

FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène
Montant initial	: 300.000 dinars divisés en 3 000 parts de 100 dinars chacune.
Références de l'agrément	: Agrément du CMF n°18 -2017 du 16 février 2017
Date de constitution	: 23 octobre 2017
Durée de vie	: 25 ans
Promoteurs	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation et Tunisian Saudi Bank
Gestionnaire	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation - TSI - Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène
Dépositaire	: Tunisian Saudi Bank -TSB - 32, rue Hédi Karray, -BP 20- 1082 Tunis Mahrajène
Distributeurs	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation - TSI - Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène Tunisian Saudi Bank - TSB- 32, rue Hédi Karray, -BP 20- 1082 Tunis Mahrajène

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

Les prix de souscription et de rachat correspondent à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0982 en date du 30 octobre 2017 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise à la Résidence Inès -Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène et de son réseau d'agences, ainsi qu'auprès du réseau d'agences de Tunisian Saudi Bank.

AVIS DE SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 24-2017 du 18 avril 2017

Il est porté à la connaissance du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR que le démarrage des opérations de souscriptions et de rachats des parts de **FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR** aura lieu **le 6 novembre 2017**.

FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP -
Catégorie	: FCP Mixte, dédié exclusivement au Personnel Navigant Technique de TUNISAIR titulaire de Comptes Epargne en Actions (CEA)
Type	: OPCVM de capitalisation
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Adresse	: Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément du CMF n° 24-2017 du 18 avril 2017
Date de constitution	: 17 octobre 2017
Durée de vie	: 6 ans à compter de la date de constitution
Promoteurs	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et BIAT ASSET MANAGEMENT
Gestionnaire	: BIAT ASSET MANAGEMENT Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis
Dépositaire	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE 70-72, Avenue Habib Bourguiba BP 520 – 1080 Tunis Cedex
Distributeur	: BIATCAPITAL - intermédiaire en bourse Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription ou de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0984 du 2 novembre 2017 sera mis, incessamment, à la disposition du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR auprès de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL- Intermédiaire en bourse sises à l'Immeuble Youssef Towers, Bloc A-rue du Dinar- les jardins du lac II-1053 Tunis.

AVIS DE SOCIETES

Changement de la dénomination du fonds, changement du dépositaire, ajout d'un nouveau distributeur, modification de la valeur d'origine de la part et autres modifications

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire

Agrément du CMF n°15-2007 du 11 septembre 2007

Adresse : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II-1053 Tunis

Changement de la dénomination du fonds

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°66-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement de la dénomination dudit fonds en « **CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP** ».

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Changement du dépositaire

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°67-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement du dépositaire du fonds et la désignation de **l'ARAB TUNISIAN BANK** en tant que nouveau dépositaire en remplacement de la **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Ajout d'un nouveau distributeur

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°68-2016 du 28 décembre 2016 pour l'ajout de **l'ARAB TUNISIAN BANK** en tant que nouveau distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution des parts du FCP sera assurée, à partir du **13 novembre 2017** par la Compagnie Gestion et Finance et **l'ARAB TUNISIAN BANK**.

La rémunération du nouveau distributeur est à la charge du gestionnaire, la Compagnie Gestion et Finance, et n'entraîne par conséquent aucun frais supplémentaire pour le fonds.

Modification de la valeur d'origine de la part

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 1 dinar.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017. En conséquence, la valeur liquidative de la part sera divisée par cent à partir de cette date.

- Suite -

Modification de la périodicité de calcul de la valeur liquidative

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de modifier la périodicité de calcul de la valeur liquidative de hebdomadaire à quotidienne.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier les horaires de réception des demandes de souscription et de rachat aux parts du fonds.

Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront reçues, du lundi au vendredi, comme suit :

▸ Pour la CGF

-de 8 heures à 15 heures en période de double séance

-de 8 heures à 11 heures 30 en périodes de séance unique et de Ramadan

Pour l'ATB

- de 8 heures à 15 heures en période de double séance

-de 7 heures à 11 heures 30 en période de séance unique

-de 8 heures à 11 heures 30 en période de Ramadan

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de l'horaire de calcul de la valeur liquidative

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier l'horaire de calcul de la valeur liquidative du fonds. Ainsi, la valeur liquidative sera établie tous les jours de bourse à 17 heures en période de double séance et à 15 heures en périodes de séance unique et de Ramadan.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des modalités de souscription et de rachat

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux parts du fonds. Ainsi, les souscriptions et les rachats se feront sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

- Suite -

Modification de la commission de gestion

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion en la portant de 0,5 % HT de l'actif net par an à 1 % HT de l'actif net par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification des frais de dépositaire

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier à la hausse les frais de dépositaire. L'ARAB TUNISIAN BANK percevra une commission annuelle de 0,15 % HT de l'actif net avec un minimum de 5000 dinars HT par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de la périodicité de règlement des frais de dépositaire

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier la périodicité de règlement des frais de dépositaire de trimestrielle à annuelle.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.

Modification de la composition du comité de gestion

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 4 septembre 2017, a décidé de modifier la composition du comité de gestion du fonds comme suit :

- M. Khaled ZRIBI : Directeur Général de la CGF
- Mlle Ons BOUALI : Responsable du Département Développement à la CGF
- M. M'hamed DEBBABI : Gestionnaire du fonds à la CGF
- M. Kais KRIAA : Président du directoire de ALPHAMENA
- M. Riadh ABID : Responsable du Département Corporate à la CGF

Le prospectus de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » mis à jour sous le numéro 08-588/A002 en date du 31 octobre 2017 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis, incessamment, à la disposition du public, sans frais, auprès du gestionnaire la Compagnie Gestion et Finance -CGF -, Intermédiaire en bourse (siège social et agences) et du réseau d'agences de l'ARAB TUNISIAN BANK.

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

Société Tunisienne des Marchés de Gros

« SOTUMAG »

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Projet de résolutions de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 16 novembre 2017.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'augmentation du capital social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » d'un Million Deux cent mille Dinars (1.200.000 D), le portant de 12.000.000 Dinars à 13.200.000 Dinars ; par l'émission de 1.200.000 de nouvelles actions de valeur nominale de un dinar chacune entièrement libérées. Cette augmentation s'effectue par l'incorporation des réserves extraordinaires à raison de 1.200.000 Dinars.

Les propriétaires de 10 actions anciennes recevront une action nouvelle gratuite.

Les actions nouvelles seront assujetties à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes.

Elles jouiront des mêmes droits à compter du 1^{er} Janvier 2017.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve l'actualisation de l'article 6 des statuts de la « SOTUMAG » et ce comme suit:

ARTICLE 6 (nouveau): capital social

Le capital social de la société est fixé à 13.200.000 Dinars divisé en 13.200.000 actions de valeur nominale de 1 dinar chacune entièrement libérées.

TROISIEMME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

QUATRIEMME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au Président Directeur Général ou à son représentant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 08 NOVEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,411%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,528%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,583%	999,271
TN0008003493	BTC 13 semaines 23/01/2018	5,616%		
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,626%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,664%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,818%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018	5,952%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,963%	995,835
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,002%	938,572
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,061%	992,631
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,282%	983,639
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,442%	975,405
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,502%	978,718
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		980,819
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,864%	968,601
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,958%	997,240
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,060%	942,322
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,326%	941,785
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,394%		937,370
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,403%	934,431
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,410%	931,728
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,417%	929,086
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,469%	928,774
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,486%	924,556
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,498%		940,391
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,641%	933,334
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,225%		938,791

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****SICAV MIXTES**

76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,88	56,525	56,544
77	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1435,194	En liquidation	En liquidation
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	99,758	99,926
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,129	17,484	17,489
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	292,160	292,359
82	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,921	29,945
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2327,393	2301,182	2308,755
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,550	71,633
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,735	54,817
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	104,156	104,623
87	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	90,075	90,866

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

88	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,916	10,738	10,740
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,358	11,359
90	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,042	14,044
91	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,387	12,406
92	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,634	13,669
93	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,094	12,124
94	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,45	147,328	147,665
95	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	140,505	140,725
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,885	8,903
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,378	102,764
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	86,055	86,021
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,887	87,818
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,076	96,078
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	96,328	97,202
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	94,944	95,270
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,065	10,085

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

104	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	102,812	103,803
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	147,167	148,894
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	106,510	106,773
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,390	102,893
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	204,706	204,666
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,645	184,649
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,368	157,469
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,947	21,929
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	135,904	134,724
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	118,157	117,101
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8930,614	8854,112	8892,489
116	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	79,376	78,761
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	975,538	977,808
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5536,237	5551,445
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4936,352	4935,919
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	101,089	101,145

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	111,440	112,253
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10178,478	10714,596	10776,481

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Anonyme Carthage Médical-SA Carthage MED-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Anonyme Carthage Médical –SA Carthage MED-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
37. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
38. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
39. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
40. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
41. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM"	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
46. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale "SPRIC"	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries "SOBOCO"	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla –Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
57. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

59.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
15	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

					1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Tunisienne des Arts Graphiques

Siège social : 19 rue de l'usine zone industriel Ariana aéroport

La société Tunisienne des Arts Graphiques publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Anis WAHABI .

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES STAG SA

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		49 621	49 621
Moins amortissements		(48 600)	(44 960)
	3.1	1 021	4 661
Immobilisations corporelles		4 839 733	4 649 173
Moins amortissements		(2 510 739)	(2 204 680)
	3.2	2 328 994	2 444 493
Immobilisations financières		360 165	361 250
Moins provisions		(50 000)	-
	3.3	310 165	361 250
AC07 <u>Autres actifs non courants</u>		-	-
Total des actifs non courants		2 640 179	2 810 404
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		66 040	135 956
Moins provisions		-	-
	3.4	66 040	135 956
Clients et comptes rattachés		648 465	538 791
Provisions		(151 672)	(100 000)
	3.5	496 793	438 791
Autres actifs courants		357 933	305 014
Provisions		-	-
	3.6	357 933	305 014
Placements et autres actifs financiers		650	650
Provision sur placement		(650)	(650)
		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	3.7	10 285	10 495
Total des actifs courants		931 050	890 255
TOTAL DES ACTIFS		3 571 230	3 700 658

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES STAG SA

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		1 300 000	1 300 000
Réserves légales		130 000	130 000
Autres capitaux propres		54 396	66 884
Résultats reportés		214 399	86 476
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		1 698 795	1 583 361
Résultat net de l'exercice		58 918	257 923
Total des capitaux propres	4.1	1 757 713	1 841 284
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	4.2	792 543	780 238
Cautionnement reçus		62 089	62 669
Total des passifs non courants		854 632	842 907
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.4	80 730	80 310
Autres passifs courants	4.5	233 120	269 134
Concours bancaires et autres passifs financiers	4.6	645 035	667 023
Total des passifs courants		958 885	1 016 467
Total des passifs		1 813 517	1 859 374
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		3 571 230	3 700 658

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES STAG SA

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
<u>Produits d'exploitation</u>		2 171 991	2 776 302
Revenus	4.1	1 727 695	2 243 491
Autres produits d'exploitation	4.2	444 296	532 811
<u>Charges d'exploitation</u>		(1 964 243)	(2 312 184)
Variation des stocks		-	-
Achats de matières consommés	4.3	(1 021 466)	(1 312 651)
Achats d'approvisionnements consommés		-	-
Charges de personnel	4.4	(303 301)	(298 215)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(413 014)	(405 649)
Autres charges d'exploitation	4.5	(226 462)	(295 669)
<u>Résultat d'exploitation</u>		207 748	464 118
Charges financières nettes	4.6	(116 889)	(137 723)
Produits des placements		-	-
Autres gains ordinaires		530	20 234
Autres pertes ordinaires		(3 597)	(2 732)
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		87 792	343 897
CH08 Impôt sur les bénéfices		(22 211)	(85 974)
Contribution conjoncturelle		(6 663)	-
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		58 918	257 923
Eléments extraordinaires		-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		58 918	257 923
Effets des modifications comptables nettes d'impôt		-	-
<u>Résultat après modifications comptables</u>		58 918	257 923

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES STAG SA

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2016

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2016	31/12/2015
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>		
Sommes reçues des clients	2 136 729	2 899 261
Sommes versées aux fournisseurs, personnels et Etat	(1 712 055)	(2 847 366)
TOTAL FLUX LIES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION	751 819	424 673
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>		
Décaissement suite à l'acquisition des immobilisations corporelles	(190 560)	(95 000)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	-	171 458
Décaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
Décaissement prêts au personnel	-	-
Encaissement prêts au personnel	-	-
TOTAL FLUX LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(190 560)	76 458
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT</u>		
Encaissement Capital	-	-
Encaissement emprunt	325 976	-
Remboursement emprunt	(288 230)	(123 540)
Décaissement des cautionnements	(581)	5 700
Intérêts payés	(103 352)	(140 169)
Remboursement compte courant associé	-	76 415
Dividendes payés	(152 853)	(48 744)
Encaissement subventions	-	3 500
TOTAL FLUX LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	(219 041)	(226 838)
Variation de trésorerie	15 072	(427 274)
Trésorerie au début de l'exercice	(327 739)	(229 254)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(312 667)	(327 739)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice arrêté au 31 décembre 2016
Montants exprimés en Dinars tunisiens

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La *SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES* est une société anonyme de droit tunisien créée en 1951, ayant pour objet l'exploitation de tous procédés, brevets, dessins, fabrication et montages relatifs à la photogravure, à la clicherie, à l'impression et en général à tous ce qui concerne les arts graphiques.

Son capital s'élevant à 1 300 000 DT. Il est divisé en 260 000 actions de 5 DT chacune réparties comme suit .

ASSOCIE	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANT
M Mohamed Moncef BEN JEMAA	135 729	678 645
ATD SICAR	50 000	250 000
Mme Jalila BEN OMRANE	13 968	69 840
M Marouane BEN JEMAA	12 800	64 000
Actionnaires minoritaires	47 503	237 515
TOTAL	260 000	1 300 000

La société Tunisienne des Arts Graphiques est assujettie partiellement à la taxe sur la valeur ajoutée. Elle est soumise aux règles fiscales du droit commun

Le siège social de la société est situé au 19 Rue de l'usine -zone industrielle Charguia 2-Aïana Aéroport.

Selon la décision de l'Assemblée Général Ordinaire du 26 juin 2014, le Conseil d'Administration de la société est composé des membres suivants :

- M Mohamed Moncef BEN JEMAA
- M Habib DOGHRI
- ATD SICAR
- M. Marouane BEN JEMAA
- M. Ridha BEN JEMAA
- Mme. Khadija BEN JEMAA

Le mandat prend fin avec l'Assemblée Général Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

M. Mohamed Moncef BEN JEMAA est nommé Président Directeur Général.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société Tunisienne des Arts Graphiques sont établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi 96-112

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ,
- Convention de la périodicité ,
- Convention du cout historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ,
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme

Les états financiers de l'exercice 2016 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2016 jusqu'au 31 décembre de la même année. Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit

2.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au cours de la clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15. Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de l'exercice en appliquant le cours de change à la date de la transaction

2.2 Actifs immobilisés

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- une provision dans les autres cas

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants .

Agencements et aménagements divers	10 ans
Constructions	20 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériels de transports	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les immobilisations dont la valeur unitaire est inférieure à 200 dinars sont amorties totalement au cours du premier exercice d'utilisation.

2.3 Stocks

Les stocks de matière première et de matière consommable sont évalués, à la date de clôture, à leur coût d'acquisition.

Le stock de produits finis est évalué à la date de clôture à la valeur de réalisation nette diminuée de la marge brute pratiquée.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change du jour du paiement

2.5 Pertes et profits de change

Les pertes et profits de change sur dettes fournisseurs et créances clients sont constatés en charges ou produits de l'exercice

2.6 Emprunts

Les emprunts obtenus sont comptabilisés, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. Les échéances à moins d'un an sont reclassées parmi les passifs courants.

2.7. Taxe sur la valeur ajoutée

La société n'acquiesce pas la TVA sur la totalité de son chiffre d'affaires, il y a des ventes soumises et des ventes non soumises à la TVA.

Les charges sont comptabilisées pour leurs montants hors taxes augmentés de la partie non déductible de la TVA. La partie non déductible est déterminée sur la base du prorata de déduction calculé conformément aux dispositions du code de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

La taxe sur les biens et services communs utilisés dans les deux secteurs soumis et non soumis est déduite au fur et à mesure de leur acquisition dans la limite du prorata établi en début d'année sur la base des chiffres de l'exercice précédent. Une telle déduction est définitive puisque la révision de la déduction faite selon la règle du prorata n'est prévue que pour les biens soumis à amortissement.

En ce qui concerne les biens amortissables, le prorata de déduction applicable à cette déduction initiale est celui calculé au titre de l'exercice précédent.

Il est ensuite régularisé, une seule fois, sur la base du prorata définitif de l'année d'acquisition s'il dégage une variation en plus ou moins supérieure à 5% par rapport au prorata utilisé pour la déduction initiale.

En revanche, si le prorata de l'année pendant laquelle le droit à déduction a pris naissance est inférieur de plus de cinq centièmes au prorata ayant servi pour la déduction initiale, l'entreprise est tenue de reverser au trésor une partie de la taxe initialement déduite dans une proportion égale à la différence du prorata du début de l'année et de celui de fin d'année

Enfin, si le prorata de l'année pendant laquelle le droit à déduction a pris naissance est inférieur ou supérieur de cinq centièmes et moins, aucune régularisation n'est à faire, la taxe déduite initialement devient définitive.

3. NOTES SUR LE BILAN

ACTIFS NON COURANTS

3.1 Immobilisations incorporelles

Le solde des immobilisations incorporelles se détaille comme suit

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Logiciels	49 621	49 621
Valeur brute	49 621	49 621
Amortissements	(48 600)	(44 960)
Valeur nette comptable	1 021	4 661

3.2 Immobilisations corporelles

Le solde des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>Variation</u>	
Terrains	119 096	119 096	-	
Constructions	1 741 427	1 650 029	91 398	(i)
Installations techniques	1 423 944	1 423 944	-	
Matériels industriels	901 397	891 911	9 486	(ii)
Agencement Aménagements	346 314	237 317	108 997	(iii)
Matériels de transports	172 440	172 440	-	
Mobiliers de bureaux	54 301	13 889	40 412	(iv)
Matériels informatiques	12 569	11 713	856	(v)
Constructions en cours	68 245	21 167	47 078	(vi)
Avance sur immobilisations corporelles	-	107 667	(107 667)	
Valeur brute	4 839 733	4 649 173	190 560	
Amortissements	(2 510 739)	(2 204 680)	(306 058)	
Valeur nette comptable	2 328 994	2 444 493	(115 498)	

(i) La variation du solde de construction se détaille comme suit :

Travaux de construction	70 231
Reclassement construction en cours	21 167
	<u>91 398</u>

(ii) La variation du solde du matériels industriels se détaille comme suit .

Compresseur fixe	2 048
Carte électronique	1 560
Divers	5 878
	<u>9 486</u>

(iii) La variation du solde des agencements aménagements se détaille comme suit

Equipements de construction	92 884
Système de surveillance	12 612
Travaux d'électricités	3 501
	108 997

(iv) La variation du solde de mobilier du bureau se détaille comme suit .

Equipement de bureau (bureau, chaises,..)	16 952
Lots meubles	21 610
Climatiseurs	1 700
Divers	150
	40 412

(v) La variation du solde de matériel informatique correspond au prix d'acquisition d'un PC pour 856 dinars.

(vi) La variation du solde de construction en cours de détaille comme suit :

Equipements de construction	25 911
Reclassement au compte construction	21 167
	47 078

3.3 Immobilisations financières

Le solde des immobilisations financières se détaille comme suit .

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Titres de participations	356 900	356 900
Dépôts & Cautionnements	3 265	4 350
Valeur brute	360 165	361 250
Provisions	(50 000)	-
Valeur nette comptable	310 165	361 250

ACTIFS COURANTS

3.4 Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Stocks de matières premières	40 696	85 970
Stocks consommables	25 344	49 986
Total	<u><u>66 040</u></u>	<u><u>135 956</u></u>

3.5 Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Clients ordinaires	225 857	319 706
Clients, effets à recevoir	270 936	134 861
Clients douteux	151 672	100 000
Clients, avances et acomptes	-	(15 776)
Valeur brute	<u><u>648 465</u></u>	<u><u>538 791</u></u>
Provisions	(151 672)	(100 000)
Valeur nette comptable	<u><u>496 793</u></u>	<u><u>438 791</u></u>

3.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Etat, IS à reporter	271 613	225 435
Etat, TVA à reporter	77 700	72 418
Charges constatés d'avance	2 750	2 751
Personnels avances et acomptes	2 440	4 410
Retenue à la source	2 430	-
Débiteurs divers	1 000	-
Total	<u><u>357 933</u></u>	<u><u>305 014</u></u>

3.7 Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Chèques en caisse	11 889	9 464
Caisse	39	1 031
Total Brut	<u><u>11 928</u></u>	<u><u>10 495</u></u>
Provision sur chèques en caisse	(1 643)	-
Total Net	<u><u>10 285</u></u>	<u><u>10 495</u></u>

CAPITAUX PROPRES

3.8 Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	Solde au 01/01/2016	Affectation du résultat(i)	Dividendes	Résorption subventions	Résultat 2016	Solde au 31/12/2016
Capital social	1 300 000	-	-	-	-	1 300 000
Réserves légales	130 000	-	-	-	-	130 000
Résultat Reporté	86 476	127 923	-	-	-	214 399
Subventions d'investissements	66 884	-	-	(12 487)	-	54 396
Dividendes	-	130 000	130 000	-	-	-
Total des capitaux propres avant résultat	1 583 361	257 923	-	(12 487)	-	1 698 795
Résultat de l'exercice	257 923	(257 923)	-	-	58 918	58 918
Total	1 841 284	-	130 000	(12 487)	58 918	1 757 713

(i) L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2015 a été constatée conformément au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2016.

3.9 Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Crédits bancaires	724 020	628 645
Autres dettes non courantes	37 500	87 500
Crédits leasing	31 023	64 094
	<u>792 543</u>	<u>780 238</u>

PASSIFS COURANTS

3.10 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Fournisseurs d'exploitation	91 395	93 139
Fournisseurs soldes débiteurs	(10 665)	(12 829)
	<u>80 730</u>	<u>80 310</u>

3.11 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Actionnaires dividendes à payer	79 650	108 946
Etat, impôts et taxes	51 773	58 976
Produits à recevoir	37 485	-
Charges à payer	26 819	25 820
Actionnaires comptes courants	20 000	-
CNSS	9 925	7 929
Retenues Prêts BTS	4 318	6 014
Assurance groupe	2 484	2 373
Personnel rémunérations dues	-	59 076
Divers	666	-
	<u>233 120</u>	<u>269 134</u>

3.12 Autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>		<u>31/12/2015</u>
Comptes courants bancaires	324 595	(1)	338 175
Crédit bancaires échéances à moins d'un an	230 600		196 721
Autres crédits échéances à moins d'un an	50 000		58 608
Crédit leasing échéances à moins d'un an	33 160		32 787
Crédit bancaires échéances échues non payées	6 680		38 780
Crédit bancaires intérêts échus non payés	-		1 952
Crédit leasing intérêts échus non payés	-		-
	<u>645 035</u>		<u>667 023</u>

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Amen Bank	175 731	187 553
ATB	104 380	104 044
BIAT	44 484	46 578
	<u>324 595</u>	<u>338 175</u>

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus

Les revenus de l'exercice correspondent à la vente de prestations liées aux livres, revues et journaux et s'élevant à 1 727 695 dinars contre 2 243 491 dinars en 2015

4.2 Autres produits d'exploitation

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>		<u>31/12/2015</u>
Produits de location	366 276	(1)	500 057
Subventions	12 487		24 774
Produits des activités annexes	59 375		1 200
Ventes de déchets	6 158		6 780
	<u>444 296</u>		<u>532 811</u>

(1) Ces produits sont minoré d'un loyer non constaté s'élevant à 37 485 dinars.

4.3 Achats de matières consommées

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Achats papier	519 414	710 920
Variation de stocks	69 916	102 158
Achats plaques	71 778	91 265
Frais sur achats	167 813	166 923
Electricité	74 429	78 008
Achats encre	25 825	57 440
Achats études et prestations de services	26 206	36 944
Achats colle	32 931	32 127
Carburant	18 684	18 307
	14 470	18 559
	<u>1 021 466</u>	<u>1 312 561</u>

4.4 Charges du personnel

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>		<u>31/12/2015</u>
Salaies	200 920		163 847
Cotisations sociales	30 887		23 818
Autres charges sociales	28 902		22 829
Salaies SIVP	12 550		12 400
Rémunération du PDG	-	(i)	51 393
Rémunération du DGA	30 042		23 927
	<u>303 301</u>		<u>298 214</u>

(i) Aucune rémunération n'a été constatée pour le compte du Président Directeur Général au cours de l'exercice 2016.

4.5 Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit .

	<u>31/12/2016</u>		<u>31/12/2015</u>
Services extérieurs	132 854		192 352
Autres services extérieurs	75 685		82 150
Impôts et taxes	17 923		21 167
	<u>226 462</u>		<u>295 669</u>

4.6 Charges financières nettes

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>		<u>31/12/2015</u>
Intérêt des emprunts	90 841		85 400
Intérêt des comptes courants	24 953		47 336
Intérêt de retard	1 164		7 433
Perte et gains de change	-		(2 446)
Produits financiers	(69)		-
	<u>116 889</u>		<u>137 723</u>

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES S.A.
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2016

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne des Arts Graphiques S.A.

Conformément à la mission de commissariat aux comptes, que vous avez bien voulu nous confiée, nous avons audité les états financiers de la « **Société Tunisienne des Arts Graphiques S.A.** » arrêtés au 31 décembre 2016 et présentés dans notre rapport.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la « **Société Tunisienne des Arts Graphiques S.A.** », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers, présentent un total bilan de 3 571 230 dinars, un total des capitaux propres avant affectation de 1 795 198 dinars et un résultat bénéficiaire de 58 918 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises Tunisiennes, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

3. Opinion sur les états financiers

i. L'inventaire physique des immobilisations n'est pas rapproché à la comptabilité. De ce fait nous ne pouvons pas nous prononcer sur la réalité et la valeur des immobilisations corporelles figurants aux actifs non courants.

ii. En absence d'éléments probants suffisants et adéquats permettant la détermination de la valeur d'usage des participations dans le capital des sociétés « PRINTER Sarl » et « PRESS MEDIA Sarl », respectivement pour 144 900 dinars et 162 000 dinars, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valeur des immobilisations financières, au 31 décembre 2016, figurants aux actifs non courants pour une valeur nette de 310 165 dinars.

iii. Le solde des créances clients, dont la valeur totale s'élève à 652 034 dinars, présente des créances douteuses ou impayées d'une valeur estimées à 203 882 dinars et provisionnées à concurrence de 151 672 dinars. De ce fait, les créances clients et le résultat de l'exercice se trouve majorés d'une valeur estimée à 52 210 dinars.

iv. Les dettes fournisseurs englobent des comptes débiteurs s'élevant, au 31 décembre 2016, à 11 980 dinars qu'il y a lieu de justifier et d'apurer.

v. Le résultat de l'exercice est majoré d'un montant estimé à 49 211 dinars relatif à des provisions pour risques et charges non constatées au cours des exercices 2015 et antérieurs.

vi. Le résultat de l'exercice et les passifs courants sont respectivement minorés et majorés d'un montant de 37 485 dinars qui correspond à un loyer non comptabilisé en revenus de l'exercice.

A notre avis, et sous réserves des points ci-haut présentés, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la « **Société Tunisienne des Arts Graphiques S.A.** », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.


AWT Audit & Conseil
3 Avenue Louis Braille
1002 Tunis Belvédère
Tél: 71.902.140 - Fax: 71.902.140
P/ **AWT AUDIT & CONSEIL**
Commissaire aux comptes

Anis WAHABI
Expert-Comptable
Tunis, le 15 juin 2017

SOCIETE TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES S.A.
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2016

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne des Arts Graphiques S.A.

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes .

- Le compte courant de l'Actionnaire Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général, présente un solde de 20 000 dinars au 31 décembre 2016, contre un solde nul au 31 décembre 2015.
- Suivant PV du conseil d'administration du 18 novembre 2015, il a été décidé de convertir 150 000 dinars des dettes inscrites au compte courant de l'actionnaire M Mohamed Moncef BEN JEMAA en crédit à moyen terme. Ce crédit est remboursable trimestriellement sur 3 ans à partir du 1^{er} octobre 2015 et rémunéré au taux de TMM +1 Le montant remboursé au titre de l'exercice 2016 s'élève à 58 608,020 dinars contre 3 891,980 au cours de l'exercice 2015
- La société loue auprès de M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général, un local sis à Utique, d'une superficie de 1000 mètres carés destiné à l'exploitation d'un atelier d'imprimerie. La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2016 s'élève à 20 000 dinars. Suivant PV du conseil d'administration du 18 novembre 2015, le conseil d'administration a approuvé la révision des loyers après expertise et ce à partir du 1^{er} janvier 2016.
- La société PRINTER représentée par son gérant M. Marouane BEN JEMAA loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana, d'une superficie de 200 mètres carés. Le loyer annuel TTC est fixé à 5 000 dinars.

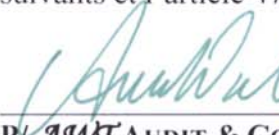
- La Société de Services Automobile représentée par son Président Directeur Général M. Marouane BEN JEMAA loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana d'une superficie de 1500 mètres carés. Le montant du loyer annuel HT s'élève à 149 113 dinars.
- La société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA loue auprès de la STAG un local faisant partie du bâtiment sis au 19 rue de l'Usine ZI Ariana, d'une superficie de 150 mètres carés. Le loyer annuel HT relatif à l'exercice 2016 s'élève à 13 861 dinars.
- Le compte de la Société de Services Automobile SA représentée par son Président Directeur Général M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2016, un solde débiteur de 95,844 dinars, contre un solde débiteur de 900,500 dinars en 2015.
- Le compte de la Société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2016, un solde débiteur de 17 725,443 dinars, contre un solde débiteur de 25 047,759 dinars en 2015.
- Le compte de la Société Tunisia Fleet Management-TFM SA représentée par son Président Directeur Général, M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2016, un solde créditeur de 14 882.000 dinars.
- Un protocole d'accord sur le partage des charges d'ameublement a été conclu, le 15 juillet 2016, avec la Société Tunisia Fleet Management-TFM SA représenté par son Président Directeur Général M. Marouane BEN JEMAA, cette participation a été fixée à 16 951,816 dinars.
- Le compte de la société PRINTER SARL représentée par son gérant M. Marouane BEN JEMAA, présente, au 31 décembre 2016, un solde débiteur de 35 905,284 dinars, contre un solde débiteur de 7 630,504 dinars en 2015.

II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Selon la décision du Conseil d'Administration en sa réunion du 1^{er} juin 2017, M. Mohamed Moncef BEN JEMAA, Président Directeur Général de la société, n'a pas perçu de rémunération au cours de l'exercice 2016.
- La rémunération brute annuelle de M. Maouane BEN JEMAA, Directeur Général Adjoint de la société s'élève à 30 041,760 dinars au titre de l'exercice 2016 contre 23 927,520 dinars au titre de l'exercice 2015, compte tenu d'une augmentation décidée par le conseil d'administration du 18 novembre 2015.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.


AWT Audit & Conseil
 3, Avenue Louis Braille
 102 Tunis Belvédère
AWT AUDIT & CONSEIL 4040 - Fax: 71.902.118

Commissaire aux comptes

Anis WAHABI

Expert-Comptable

Tunis, le 15 juin 2017

بنك اليوباف الدولي - تونس

المقر الاجتماعي: شارع البورصة - حدائق البحيرة 2 تونس_1053

ينشر بنك اليوباف الدولي - تونس قوائمه المالية للسنة المحاسبية المختومة في 2016/12/31. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام و الخاص لمراقبي الحسابات طارق الزحاف عن مكتب " بروأوديت" و هيثم عمر عن مكتب " استشارة تصرف و حوكمة ".

الميزانية العمومية للسنة المالية المنتهية في 2016/12/31

2015 US \$ 000	2016 US \$ 000	الإيضاحات	
			الموجودات
17,669	39,379	3	نقد وأرصدة نقدية لدى المصرف المركزي
61,754	60,215		أرصدة نقدية لدى المصارف والمؤسسات المالية
174,961	180,955	4	ودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية
5,951	1,938	5	قروض وتسهيلات وسحب على المكشوف مصارف
51,166	42,739	6	قروض و تسهيلات وسحب على المكشوف زبائن
35,725	1		تسهيلات اعتمادات مستندية وخصم على مستندات للتحويل
6,849	6,407	8	أصول ثابتة بالصافي
1,465	1,771	9	أصول أخرى
355,540	333,405		مجموع الموجودات
			المطلوبات وحقوق المساهمين
			المطلوبات
11,852	7,636	10	ودائع المصارف المركزية
82,819	85,064	11	ودائع المصارف والمؤسسات المالية
145,708	131,721	12	ودائع الزبائن
814	920	13	مخصصات متنوعة
5,789	4,410	14	التزامات أخرى
246,982	229,751		مجموع المطلوبات
			حقوق المساهمين
25,000	25,000	15	رأس المال
2,500	2,500	16	إحتياطي قانوني
2,000	2,000	16	إحتياطي عام
70,449	71,058	17	أرباح مرحلة
8,609	3,096		أرباح الفترة
108,558	103,654		مجموع حقوق المساهمين
355,540	333,405		مجموع المطلوبات وحقوق المساهمين

تعهدات خارج الميزانية للسنة المالية المنتهية في 2016/12/31

2015 US \$ 000	2016 US \$ 000	الإيضاحات	
279,407	78,536	26	تعهدات الإعتمادات المستندية
14,703	8,169	26	تعهدات الضمانات وإعتمادات الجهوز
—————	—————		
294,110	86,705		مجموع التعهدات خارج الميزانية
=====	=====		
5,155	3,955	27	التعهدات المقبولة

قائمة النتائج المحاسبية عن السنة المالية المنتهية في 2016/12/31

لبنك اليوباف الدولي _ لوس

2015 US\$ 000	2016 US\$ 000	ايضاح	البيان
6,905	4,478	18	إيرادات الفوائد
(567)	(620)	19	مصروفات الفوائد
6,338	3,858		صافي الدخل من الفوائد
10,264	5,178	20	الدخل الصافي من الرسوم والعمولات
509	1,098	21	أرباح الصرف الأجنبي وإعادة التقييم
3	18		إيرادات تشغيلية أخرى
10,776	6,294		صافي الدخل من العمولات وغيرها
17,114	10,152		لنتائج البنكي الصافي
(4,368)	(3,923)		مصاريف المستخدمين
(638)	(665)	8	مخصصات استهلاكات الأصول الثابتة
(734)	(258)	22	صافي المخصصات، الخسائر والإسترجاعات
(1,572)	(1,656)		مصاريف تشغيلية
(7,312)	(6,502)		إجمالي المصاريف التشغيلية
9,802	3,650		صافي أرباح النشاط قبل الضريبة على الشركات
(1,193)	(347)		لضريبة على الشركات
8,609	3,303		صافي أرباح النشاط بعد الضريبة على الشركات
0	(207)	23	المساهمة الظرفية الاستثنائية لسنة 2017
8,609	3,096		صافي أرباح السنة
3.44	1.24	24	معدل العائد للسهم الواحد
34%	12%		العائد على رأس المال
8.61%	2.99%		لعائد على حقوق المساهمين

قائمة التدفقات النقدية عن السنة المالية المنتهية في 2016/12/31

<u>2015</u>	<u>2016</u>	
US\$ 000	US\$ 000	
		الأنشطة التشغيلية
8,609	3,096	الأرباح الصافية للسنة المالية
		تسويات :
638	665	الاستهلاك
734	179	صافي المخصصات
0	(12)	أرباح بيع أصول ثابتة
9,981	3,928	الأرباح التشغيلية قبل التغيرات في الموجودات والمطلوبات التشغيلية
(1,483)	1,483	ودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية
16,184	4,013	قروض وتسهيلات للمصارف
(417)	8,398	قروض وتسهيلات للعملاء
42,581	35,724	تسهيلات اعتمادات مستندية وخصم على مستندات للتحويل
(749)	(306)	أصول أخرى
0	0	ودائع المصارف والمؤسسات المالية
(76,162)	(13,987)	ودائع العملاء
(899)	(1,422)	مطلوبات أخرى
(10,964)	37,831	صافي النقد المستخدم في أو من الأنشطة التشغيلية
		أنشطة الإستثمار
(269)	(224)	شراء أصول
0	12	بيع أصول
(269)	(212)	صافي النقد المستخدم في أو من الأنشطة الإستثمارية
		الأنشطة التمويلية
0	(8,000)	الأرباح المدفوعة
0	0	لتوزيعات النقدية المضافة إلى الأرباح المرحلة
0	(8,000)	صافي النقد المستخدم في أو من الأنشطة التمويلية
(11,233)	29,619	لتغير الصافي في الأرصدة النقدية ومايعادلها خلال السنة المالية
169,463	158,230	الأرصدة النقدية ومايعادلها في 31 ديسمبر (ما فيها فوائد الودائع عند الاستحقاق)
158,230	187,849	الأرصدة النقدية ومايعادلها في 31 ديسمبر (الإيضاح رقم 25)

قائمة التغيرات في حقوق المساهمين عن السنة المنتهية في 2016/12/31

رأس المال	الاحتياطي القانوني	الاحتياطي العام	الأرباح المرحلة والمحقة إلى حدود 2013/12/31	الأرباح المرحلة و المحققة بعد السنة 2013/12/31	نتيجة السنة	التوزيعات النقدية بالآلاف	مجموع	
25,000	2,500	2,000	62,353	-	8,096	0	99,949	لرصيد في 31 ديسمبر 2014
-	-	-	-	-	-	0	0	لتوزيعات النقدية المدفوعة
-	-	-	-	8,096	(8,096)	-	0	توييب النتيجة المحاسبية لسنة المالية 2014
-	-	-	-	-	8,609	-	8,609	لنتيجة المحاسبية للسنة المالية 2015
-	-	-	-	-	-	0	0	لتوزيعات النقدية المقترحة
25,000	2,500	2,000	62,353	8,096	8,609	0	108,558	لرصيد في 31 ديسمبر 2015
-	-	-	-	8,609	(8,609)	-	0	توييب النتيجة المحاسبية لسنة المالية 2015
-	-	-	(8,000)	-	-	0	(8,000)	لتوزيعات النقدية المدفوعة *
-	-	-	-	-	3,096	-	3,096	لنتيجة المحاسبية للسنة المالية 2016
-	-	-	-	-	-	0	0	لتوزيعات النقدية المقترحة
25,000	2,500	2,000	54,353	16,705	3,096	0	103,654	الرصيد في 31 ديسمبر 2016

تم اقتطاع مبلغ التوزيعات النقدية بقيمة 8 مليون دولار من حساب النتائج المرحلة إلى حدود 2013/12/31 وفقا لقرار الجمعية العمومية العادية المنعقدة بتاريخ 2016/06/02

إيضاحات حول البيانات المالية في 31 ديسمبر 2016

1- النشاطات

تأسس بنك اليوباف الدولي - تونس كشركة مساهمة تونسية غير مقيمة مركزها تونس خفية الأسم خاضعة للقوانين النافذة في الجمهورية التونسية وخاصة القانون عدد 48-2016 المتعلق بتنظيم شروط ممارسة العمليات البنكية والرقابة على البنوك و المؤسسات المالية وتنطبق أحكام مجلة إسداء الخدمات المالية لغير المقيمين الصادرة بالقانون عدد 64-2009 على البنوك و المؤسسات المالية الغير المقيمة ما لم تتعارض مع أحكام القانون 48-2016. ويمتلك مباشرة المصرف الليبي الخارجي جميع أسهم المصرف منذ سنة 2001 .

2- أهم السياسات المحاسبية المتبعة

إنّ أهم السياسات المحاسبية المعتمدة في إعداد البيانات المالية هي التالية:

- قواعد الإعداد

-تم إعداد هذه البيانات المالية وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد في تونس عملاً بأحكام القانون عدد 112-96 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 مع الاستئناس بالمعايير الصادرة عن أو المعتمدة من قبل مجلس المعايير المحاسبية الدولية و التفسيرات الصادرة عن اللجنة المالية الدولية المسؤولة عن التفسيرات.

-تم إعداد البيانات المالية وفقاً لمبدأ التكلفة التاريخية .

-تم إعداد البيانات المالية بالدولار الأمريكي لأن بنك اليوباف الدولي- تونس مؤسسة مصرفية غير مقيمة وأنه ثمة قيود على العمليات بالعملة المحلية.

-تم إعداد البيانات المالية إستناداً إلى إتفاقية ربط الأعباء مع الإيرادات.

-تم إعداد البيانات المالية وفقاً لمبدأ الحذر.

إنّ هذه السياسات المحاسبية مطابقة لتلك المتبعة أثناء السنة السابقة.

-الودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية

تمّ قيد الودائع لدى المصارف والمؤسسات المالية خالية من أية مبالغ أو مخصصات ديون معدومة .

-القروض والتسهيلات

تم قيد القروض والتسهيلات بعد استبعاد أية مخصصات للديون المشكوك في تحصيلها أو مبالغ ديون معدومة، عملاً بما جاءت به مناشير البنك المركزي التونسي و المعايير المحاسبية المتعلقة بالقطاع المصرفي.

-مخصصات عامة على القروض والتسهيلات

طبقاً لأحكام الفصل 10 مكرر (جديد) من منشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 يتم تكوين مخصصات ذات صبغة عامة تحت تسمية "مخصصات جماعية" لتغطية المخاطر الكامنة على التعهدات الجارية (صنف 0) وتلك التي تستوجب متابعة خاصة (صنف 1) على معني الفصل 8 من نفس المنشور. و يتم تحديد مبلغ المخصصات المذكورة وفقاً للقياس المنصوص عليها في المذكرة الخاصة بالمؤسسات المالية رقم 20-2012 والصادر بتاريخ 6 ديسمبر 2012.

-الودائع

تدرج ودايع العملاء بالتكلفة ناقص المبالغ المدفوعة.

-الأصول الثابتة

تقيد الأصول الثابتة بتكلفتها التاريخية.

-الاستهلاك

تم احتساب الاستهلاك على جميع الأصول الثابتة باستثناء الأراضي بالمعدلات المعتمدة لاستهلاك تكلفة الأصول طيلة مدتها المتوقعة.

-الإيرادات

تحتسب الفوائد والرسوم ذات الصلة ضمن نتيجة السنة المحاسبية على قدر المبالغ المرتبطة بهذه السنة. تحتسب عمولات الدراسة والتصريف وتنفيذ التمويلات وعمولات الضمان ضمن إيرادات السنة على قدر المبالغ المرتبطة بهذه السنة.

يقع تسجيل عمولات التعهدات خارج الموازنة ضمن إيرادات السنة عند تحصيلها.

تستبعد من الدخل الفوائد و العمولات المتعلقة بالحرفاء المصنفين 2, 3 و 4 وفقاً لمنشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 و المعايير المحاسبية المتعلقة بالقطاع البنكي.

-الأرصدة النقدية وما يعادلها-

تشمل الأرصدة النقدية وما يعادلها أرصدة العناصر التالية المستحقة خلال فترة أقصاها 3 أشهر من تاريخ دخولها في ملكية المصرف:

- النقد في الصندوق.
- الأرصدة النقدية لدى المصارف بما في ذلك البنك المركزي.
- الودائع لأجل لدى المصارف والمؤسسات المالية الأخرى.
- الودائع المستحقة للمصارف والمؤسسات المالية الأخرى.

-المشتقات المالية-

يتداول المصرف بأدوات مالية مشتقة لاسيما بعقود القطع الآجلة في سوق القطع الأجنبية. تقيّد الأدوات المالية المشتقة بقيمتها العادلة. تعتبر القيمة العادلة للأدوات المالية المشتقة على أنها الربح أو الخسارة غير المحققة والناجمة بعد تغطية قيمة المشتقات بالاستناد إلى معدلات السوق السارية أو نماذج التسعير الداخلية. تدرج المشتقات ذات القيمة السوقية الإيجابية (ربح غير محقق) في الميزانية تحت بند "موجودات أخرى" في حين تدرج المشتقات ذات القيمة السوقية السلبية (خسارة غير محققة) تحت بند "المطلوبات الأخرى".

-المقاصة-

لا تجرى المقاصة بين الموجودات والمطلوبات المالية كما ولا تدرج القيمة الصافية في الميزانية الا بموجب حق قانوني يسمح بإجراء المقاصة بين المبالغ المسجلة وفي حال أراد المصرف إجراء المقاصة على أساس القيمة الصافية أو بيع الأصول وتسديد الدين في الوقت نفسه.

-العملات الأجنبية-

يتم تحويل حسابات الموجودات والمطلوبات المحررة بالعملات الأجنبية إلى ما يوازي قيمتها بالدولار الأمريكي وفقاً لسعر الصرف الساري بتاريخ الميزانية. تدرج أرباح أو خسائر فروقات القطع الناتجة عنها في حساب الأرباح والخسائر.

-الأصول المالية المشكوك بتحصيلها أو المعدومة

تجرى عملية التقييم للأصول في نهاية السنة المالية للتحقق من وجود أي دليل موضوعي يستشف منه عدم إمكانية تحصيل أصول محددة وفي حال توفر مثل هذا الدليل يتم تحديد قيمة الأصول المشكوك في تحصيلها وتكوين المخصص اللازم لها على أساس القيمة الاقتصادية الحالية.

تاريخ الشراء والبيع

تسجل جميع عمليات البيع والشراء العادية للأصول المالية بتاريخ العملية وهو التاريخ الذي يتعهد فيه المصرف بشراء الأصول التي يستوجب تسليمها ضمن المهلة المحددة في القوانين أو المعمول بها في السوق.

3. نقدية وأرصدة لدى البنك المركزي

2015-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	
227	196	نقدية في الخزينة
17,442	39,183	الأرصدة النقدية لدى المصرف المركزي التونسي
—————	—————	
17,669	39,379	
=====	=====	

4. ودائع لدى المصارف و المؤسسات المالية

2015-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	
173,478	180,955	إيداعات تستحق خلال 3 أشهر
1,483	0	إيداعات تستحق بعد 3 أشهر و قبل 6 أشهر
—————	—————	
174,961	180,955	
=====	=====	

تشمل المبالغ المبينة أعلاه قيمة الفوائد المستحقة على الودائع في 2016/12/31

5. قروض وسحب على المكشوف مصارف ومؤسسات مالية

2015-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	
2,916	1,938	سحب على المكشوف مصارف
3,035	0	قروض لصالح مؤسسات مالية
0	0	مستحقات أخرى من بنوك
—————	—————	
5,951	1,938	
=====	=====	

6. قروض وتسهيلات و سحب على المكشوف زبائن

2015-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	
51,880	43,920	سحب على المكشوف شركات ومنظمات
468	0	سحب على المكشوف منظمات خاصة
12	0	سحب على المكشوف أفراد
13,282	12,726	الديون المشكوك في تحصيلها
—————	—————	
65,642	56,646	
(14,476)	(13,907)	يطرح المخصصات الجماعية والخاصة و الفوائد المعلقة
—————	—————	
51,166	42,739	
=====	=====	

تم احتساب القروض والتسهيلات بعد استبعاد مخصصات الديون المشكوك في تحصيلها والمخصصات الجماعية. في ما يلي حركة المخصصات و الفوائد المعلقة خلال السنة:

المجموع	الفوائد المعلقة	مخصصات الديون المشكوك فيها	مخصصات جماعية	
14,476	4,812	8,470	1,194	في 1 يناير
585	524	61	-	مخصصات محملة على السنة (إيضاح رقم 22)
(11)	(11)	0	-	الاسترجاع مخصصات
(974)	(498)	(476)	-	مخصصات علي ديون معدومة
(169)	(30)	(139)	-	إعادة التقييم
13,907	4,797	7,916	1,194	الرصيد في 31 ديسمبر 2016

تجدر الإشارة أن المخصصات الجماعية تتعلق بتغطية المخاطر الكامنة بخصوص التسهيلات المباشرة و الغير المباشرة لصالح الحرفاء الغير مصنفين .

7.العمليات مع الأطراف ذات العلاقة

يقوم المصرف بعمليات مع المساهمين و أعضاء المجلس والإدارة العامة في إطار نشاطه العادي وذلك على أساس معدلات فائدة وعمولات محددة من قبل الإدارة. تعتبر جميع القروض والتسليفات الممنوحة لتلك الأطراف على أنها تسليفات غير مشكوك بتحصيلها ولا يتم تكوين أي مخصصات لاستيعاب أي خسارة محتملة للقروض المذكورة.

2015-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	2016 -12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	
		عناصر الميزانية
64,943	100,453	ودائع موظفة لدى المصارف والمؤسسات المالية الأخرى
61,930	58,218	ودائع مقترضة من المصارف والمؤسسات المالية الأخرى
0	0	مبالغ أخرى مستحقة من المصارف
466	674	ودائع أخرى للمصارف
3,035	3,035	قروض مؤسسات مالية
539	1,942	ودائع الزبائن
		عناصر خارج الميزانية
20,988	6,022	تعهدات الإعتمادات
3,955	3,955	ضمانات بنكية مستلمة

إن الإيرادات والمصروفات المتعلقة بالعمليات مع الأطراف ذات العلاقة المدرجة في حساب الأرباح والخسائر هي التالية:

2015-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	
142	555	إيرادات الفوائد
334	423	مصروفات الفوائد
3	6	الدخل الصافي من الرسوم والعمولات

*علما بأنه لم تمنح اية تسهيلات أو قروض لإعضاء مجلس الادارة وتعتبر جميع العمليات ناتجة عن أرصدة دائنة.

9. أصول أخرى

2015-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	
489	652	قروض للموظفين (بما فيه الدفعات المقدمة على المرتبات)
21	21	حسابات مدينة مختلفة
(12)	(10)	مخصصات على حسابات مدينة مختلفة
192	165	مصاريف مدفوعة مقدما
771	943	الاقساط الاحتياطية / للضريبة على الشركات
4	0	عمولات تحت التحصيل
		ارصدة معلقة في انتصار التسوية
1,465	1,771	

10. ودائع المصارف المركزية

2015-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	
11,852	7,636	ودائع تحت الطلب
0	0	ودائع لأجل تستحق خلال 3 أشهر
0	0	فوائد مستحقة على ودائع لأجل
11,852	7,636	

11. ودائع المصارف والمؤسسات المالية

2015-12-31 بالآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بالآلاف الدولارات الأمريكية	
22,116	29,155	ودائع تحت الطلب
60,000	55,000	ودائع لأجل
10	12	فوائد مستحقة على ودائع لأجل
467	222	تأمينات نقدية
226	675	مستحقات أخرى
—	—	
82,819	85,064	
=====	=====	

12. ودائع الزبائن

2015-12-31 بالآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بالآلاف الدولارات الأمريكية	
76,397	65,447	ودائع تحت الطلب
3,880	4,666	ودائع لأجل
12,686	10,489	تأمينات نقدية
3	25	فوائد مستحقة على ودائع لأجل
52,742	51,094	ودائع أخرى
—	—	
145,708	131,721	
=====	=====	

13.مخصصات متنوعة

المجموع	اِعباء و مخاطر أخرى	قضايا قانونية	تسهيلات ائتمانية غير مباشرة	
814	795	19	0	الرصيد في 1 يناير
(6)	(6)	-	-	المستخدم خلال الفترة (إيضاح 22)
150	150	-	-	المقتطع من الإيرادات
0	-	-	-	المعاد للإيرادات
0	-	-	-	المعاد للإيرادات
(38)	(36)	(2)	-	إعادة تقييم
—	—	—	—	
920	903	17	0	الرصيد في 31 ديسمبر
==	==	==	==	

14.التزامات أخرى

2015-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	
86	152	عمولات مستلمة مقدما
855	754	صندوق التقاعد
1,623	1,417	مخصص مكافأة نهاية الخدمة للموظفين
1,731	899	ضرائب واشتراكات إجتماعية
1,446	1,042	مخصصات مصاريف مستحقة
48	146	دائنون مختلفون
—	—	
5,789	4,410	
==	==	

15. رأس المال

إن رأس المال المرخص والمحزر بكامله بتاريخ 31 ديسمبر 2016 و2015 يتكون من 2,500,000 سهم عادي، بقيمة اسمية 10 دولار أمريكي للسهم الواحد.

16. الاحتياطي القانوني والاحتياطي العام

يمثل الاحتياطي القانوني 10% من رأس المال كما هو منصوص عليه في القانون التونسي الخاص بالشركات، ولا يمكن توزيعه لكن يمكن استعماله في الحالات المنصوص عليها في القانون المذكور.

تم تكوين الاحتياطي العام البالغ 2 مليون دولار أمريكي نتيجة ترحيل أرباح سنوات سابقة ولا يوجد أي قيود على توزيعه.

17. الأرباح المرحلة

تتضمن الأرباح المرحلة المدرجة بقائمة التغيرات في حقوق المساهمين في 2016/12/31 المبالغ التالية :

2015-12-31	2016-12-31	
62,353	62,353	رصيد الأرباح المرحلة بعد تبويت أرباح السنة المالية 2013
-	(8,000)	توزيعات نقدية علي رصيد الأرباح المرحلة لسنة 2013
8,096	16,705	الأرباح المرحلة المتعلقة بالسنوات ما بعد سنة 2013
70,449	71,058	

18. إيرادات الفوائد

2015-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	
807	61	حسابات المصارف
585	135	حساباتنا لدى المراسلين
638	1,587	ودائع لأجل
4,875	2,695	القروض والتسهيلات للزبائن
_____	_____	
6,905	4,478	
=====	=====	

19. مصروفات الفوائد

2015-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	
269	169	حسابات جارية مصارف
187	345	ودائع لأجل مصارف
90	21	حسابات جارية زبائن
24	72	ودائع لأجل زبائن
(3)	13	مصروفات فوائد أخرى
_____	_____	
567	620	
=====	=====	

20. الدخل الصافي من الرسوم والعمولات

2015-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	
130	444	عمولات خطابات الضمان
9,246	4,037	عمولات الإعتمادات المستندية
251	307	عمولات مستندات التحصيل
479	357	عمولات خدمات الزبائن
236	122	عمولات أخرى
—	—	
10,342	5,267	
(78)	(89)	يطرح عمولات مدفوعة
—	—	
10,264	5,178	
=====	=====	

21. أرباح الصرف الأجنبي وإعادة التقييم

2015-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	
357	1,071	أرباح الصرف الأجنبي
152	27	أرباح وخسائر إعادة التقييم
—	—	
509	1,098	
=====	=====	

22. صافي المخصصات ، الخسائر والإسترجاعات

2015-12-31 بالآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بالآلاف الدولارات الأمريكية	
803	61	مخصصات خاصة مكونة على القروض والتسهيلات الإئتمانية
100	150	مخصصات مكونة على مخاطر ومصاريف متنوعة
0	0	مخصصات جماعية مكونة خلال السنة على التعهدات التجارية
0	(444)	مخصصات مستخدمة خلال الفترة
(169)	(32)	إسترجاع مخصصات
0	444	خسائر على ديون معدومة
0	79	خسائر على معلقات
—	—	
734	258	
—	—	

23. المساهمة الضرفية الاستثنائية

تطبيقاً لأحكام الفصل عدد 48 من القانون عدد 78 لسنة 2016 المؤرخ في 17 ديسمبر 2016 و المتعلق بقانون المالية لسنة 2017 ، تم خصم 7.5 % من مبلغ الأرباح المعتمدة لاحتساب الضريبة على الشركات كمساهمة ظرفية استثنائية بعنوان سنة 2017 لفائدة ميزانية الدولة.

2,761	الأرباح المعتمدة لاحتساب الضريبة على الشركات في 2016/12/31
7.5%	نسبة المساهمة الضرفية الاستثنائية
207	قيمة المساهمة الضرفية الاستثنائية

24. العائد على السهم

2015-12-31	2016-12-31	
2,500	2,500	المتوسط الموزون لعدد الأسهم المتداولة خلال السنة
—————	—————	
9,802	3,650	الأرباح الصافية للسنة قبل الضرائب
3.92	1.46	العائد على السهم قبل الضرائب
—————	—————	
8,609	3,096	الأرباح الصافية للسنة بعد الضرائب
3.44	1.24	العائد لكل السهم بعد الضرائب
=====	=====	

25. الأرصدة النقدية وما يعادلها

تتضمن الأرصدة النقدية وما يعادلها المدرجة بقائمة التدفقات النقدية المبالغ التالية المقيدة في الميزانية:

2015-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	
17,669	39,379	نقد وأرصدة نقدية لدى المصرف المركزي
61,754	60,215	أرصدة نقدية لدى المصارف و المؤسسات المالية
173,478	180,955	الودائع لأجل لدى المصارف والمؤسسات المالية
(94,671)	(92,700)	الودائع المستحقة للمصارف والمؤسسات المالية الأخرى
—————	—————	
158,230	187,849	الأرصدة النقدية وما يعادلها بتاريخ 31 ديسمبر
=====	=====	

26. التعهدات خارج الميزانية المسندة

تشمل التعهدات المتعلقة بالتسهيلات الائتمانية التي إلتزم المصرف بمنحها وفقا للشروط المتعاقد عليها وكذلك الاعتمادات المستندية المعززة، إتمادات الجهوز وخطابات الضمان والقبولات لتلبية حاجيات عملاء المصرف، وتلزمه بالقيام بالسداد نيابة عن العملاء في حال تخلفهم عن تنفيذ شروط العقود تكون

التعهدات عادة ذات تواريخ استحقاق ثابتة أو تحتوي على بنود إلغاء أخرى. كما أن التعهدات قد تبلغ أجلها دون أن تصرف، عليه يمثل مجموع مبالغ العقود التزامات عرضية مستقبلية على المصرف

وتشمل التعهدات خارج الميزانية البنود التالية:

2015-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	
216,300	45,094	إتمادات مستندية للتصدير معززة
63,107	31,781	إتمادات مستندية للتوريد
0	1,661	مستندات التحصيل مع التعهد بالدفع
0	101	إتمادات التغطية
2,020	1,946	ضمانات الدفعة المقدمة
10,435	3,955	ضمانات و تعهدات بالدفع
2,248	2,165	ضمانات حسن التنفيذ
0	2	ضمانات تجارية
0	0	كفالات و ضمانات أخرى
—————	—————	
294,110	86,705	
=====	=====	

27. التعهدات خارج الميزانية المقبولة

2015-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	2016-12-31 بآلاف الدولارات الأمريكية	
5,155	3,955	ضمانات بنكية مستلمة مقابل تعهدات مسندة

التقرير العام لمراقبي الحسابات السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016

السادة مساهمي "بنك اليوباف الدولي- تونس" ،

تنفيذا لمهمة مراقبة الحسابات التي أسندت إلينا من طرف جليستكم العامة العادية، نقدّم لكم فيما يلي التقرير العام لمراقبة القوائم "البنك اليوباف الدولي-تونس" للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016 المصاحبة لهذا التقرير و كذلك الفحوص الخاصة كما ينصّ عليها القانون والمعايير المهنية.

I. التقرير على القوائم المالية

لقد دققنا القوائم المالية " لبنك اليوباف الدولي-تونس " للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016. تشتمل هذه القوائم المالية على الموازنة و جدول التعهدات خارج الموازنة و قائمة النتائج و جدول التدفقات النقدية و كذلك ملخص من المبادئ و الطرق المحاسبية و إيضاحات أخرى حول القوائم المالية. تظهر هذه القوائم المالية أموالا ذاتية موجبة تبلغ 104 874 ألف دولار أمريكي، بما فيها 3 096 ألف دولار أمريكي النتيجة الإيجابية للسنة.

1. مسؤولية هيكل التسيير بخصوص إعداد و عرض القوائم المالية

إن إعداد و عرض هذه القوائم المالية طبقا لنظام المحاسبة للمؤسسات التونسية هو من مسؤولية هيكل تسيير البنك و مجلس إدارته. تشتمل هذه المسؤولية وضع و متابعة نظام للمراقبة الداخلية المتعلقة بإعداد و تقديم قوائم مالية صادقة و خالية من إخلالات ذات أهمية جوهرية سواء كانت ناتجة عن إحتيال أو عن أخطاء كما تشتمل كذلك تحديد تقديرات معقولة طبقا للظروف.

2. مسؤولية مراقبي الحسابات

تتمثل مسؤوليتنا في إبداء رأي مستقل حول هاته القوائم المالية استنادا إلى أعمال التدقيق. لقد تم تدقيقنا وفقا للمعايير المهنية المتعارف عليها في البلاد التونسية الى جانب أخذ معايير الحذر، كما حددتها مناشير البنك المركزي التونسي ، بعين الإعتبار. تتطلب منا هذه المعايير الامتثال لقواعد اخلاقيات المهنة و تخطيط و تنفيذ أعمال التدقيق للحصول على تأكيدات معقولة بأن القوائم المالية خالية من إخلالات ذات أهمية جوهرية. إن تدقيق القوائم المالية يستوجب القيام بإجراءات لغاية الحصول على الأدلة المؤيدة للمبالغ والإفصاحات التي تتضمنها القوائم المالية. يرتكز اختيار هذه الإجراءات و تقييم احتمال وجود إخلالات ناتجة عن إحتيال أو عن أخطاء على تقييم مراقب الحسابات لنظام المراقبة الداخلية المتعلقة بإعداد و تقديم القوائم المالية مما يمكنه من تحديد إجراءات التدقيق الملائمة للظروف دون أن يكون الهدف من ذلك إبداء رأي حول فاعلية هذا النظام.

كما تشتمل إجراءات التدقيق أيضا على تقييم المبادئ المحاسبية المتبعة و التقديرات الهامة التي تجربها الإدارة و كذلك تقييم العرض الشامل للقوائم المالية ككل.

نعتقد أن الإجراءات التي قمنا بها تمثل أساسا معقولا، يمكننا من إبداء رأينا حول القوائم المالية "لبنك اليوباف الدولي-تونس" .

3. الرأي على القوائم المالية

في رأينا ، إن القوائم المالية المشار إليها أعلاه صادقة و تعبر بصورة مطابقة في كل النواحي الجوهرية للوضعية المالية "البنك اليوباف الدولي-تونس" وعن نتائج أعماله و تدفقاته النقدية للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016 ، طبقا للمبادئ المحاسبية المتفق عليها عموما بالبلاد التونسية.

II. الفحوص الخاصة

لقد قمنا بالأعمال المتعلقة بالفحوص الخاصة كما ينص عليها القانون و المعايير المهنية. واعتمادا على فحوصنا، فإنه ليس لدينا ملاحظات حول أمانة المعلومات المالية الواردة بالتقرير السنوي المتعلق بنشاط البنك لسنة 2016 و مطابقتها مع القوائم المالية.

و لقد قمنا ، في نطاق مراجعة حسابات "بنك اليوباف الدولي-تونس" ، بفحص إجراءات المراقبة الداخلية المتعلقة بمعالجة المعلومة المحاسبية و إعداد القوائم المالية. و نشير طبقا لمقتضيات الفصل رقم 3 من القانون عدد 94-117 بتاريخ 14 نوفمبر 1994 و المنقح للقانون عدد 96 لسنة 2005 بتاريخ 18 أكتوبر 2005، إلى أن الفحوص التي قمنا بها قد بينت جملة من النقائص في منظومة الرقابة الداخلية للبنك تم ذكرها صلب خطاب التوصية الذي تم توجيهه إلى اللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي و الإدارة العامة للبنك و الذي يمثل جزءا من هذا التقرير.

ومن جهة أخرى، قمنا بفحص دفتر تسجيل ومسك الأوراق المالية وذلك عملا بأحكام الفصل عدد 19 من الأمر 2001-2728 و المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 و ليس لنا ملاحظات تتعلق بتطابق مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن الشركة مع الترتيب الجاري بها العمل ماعدا إيداع كراس الشروط موضوع أمر وزير المالية المؤرخ في 28 أوت 2006.

تونس في 18 أفريل 2017

مراقبي حسابات

عن مكتب
استشارة تصرف وحوكمة
هيثم عمر

عن مكتب
بروأوديت
طارق الزحاف

التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016

السادة مساهمي "بنك اليوباف الدولي- تونس" ،

عملا بأحكام الفصل 62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المتعلق بالبنوك و المؤسسات المالية وإستنادا إلى أحكام الفصل 200 و ما يليه و الفصل 475 من مجلة الشركات التجارية نحيطكم علما في ما يلي بالاتفاقيات المبرمة والعمليات المنصوص عليها في الفصول المذكورة أعلاه.

تتمثل مسؤولياتنا في التثبت من إحترام الإجراءات القانونية للترخيص والمصادقة على هذه الإتفاقيات والعمليات وترجمتها الصحيحة في القوائم المالية.

ليس من مشمولاتنا البحث بصفة خاصة و بطريقة موسعة عن الوجود المحتمل لهذه الإتفاقيات و العمليات، ولكن من واجبنا إعلامكم بالخصائص والمعطيات الأساسية لهذه الاتفاقيات والعمليات حسب المعلومات التي قدمت إلينا والتي تمكنا من الحصول عليها عن طريق إجراءات التدقيق، دون إعطاء رأينا حول أسباب تكوينها ومدى جدواها.

يعود إليكم النظر في الفائدة المرجوة من إبرام هذه الاتفاقيات و من القيام بها و ذلك من أجل المصادقة عليها.

I. الإتفاقيات المبرمة خلال السنوات الماضية و التي لها تأثير على سنة 2016:

لقد منح "بنك اليوباف الدولي" للشركة التركية للإيجار المالي خلال سنة 2013 قرصا بقيمة 3.000.000 دولار أمريكي بتاريخ استحقاق 2016/09/16 وبنسبة فائدة تساوي الليبور لسته أشهر زائد 2.5 % . وقد تم تسديد كامل المبلغ في تاريخ الإستحقاق كما بلغت الفوائد المالية الموظفة على هذا القرض لسنة 2016 والمسجلة ضمن إيرادات البنك مبلغ 71.238 دولار أمريكي.

II. واجبات و تعهدات البنك تجاه المسيرين:

عملا بمقتضيات الباب الثاني و الفقرة الخامسة من الفصل 200(جديد) من مجلة الشركات التجارية نتشرف بمدكم بواجبات و تعهدات البنك تجاه مسيريه:

1- تجاه المدير العام:

- لقد منح البنك للمدير العام بعنوان سنة 2016 :
 - جراية سنوية خام بقيمة 426.827 دولار أمريكي.
 - منحة الأعياد الدينية خام بقيمة 693 دولار أمريكي.
 - امتيازات عينية قدرت ب 8.508 دولار أمريكي (استرجاع مصاريف مداواة، دراسة، تذاكر طائرة، ماء، غاز، كهرباء و هاتف).
 - مكافآت حضور لجنة القرض بقيمة 6.000 دولار أمريكي.
- لقد وضع البنك على ذمة المدير العام مقر سكنى على ملك البنك.
- لقد وضع البنك سيارة وظيفية على ذمة المدير العام مع تحمّل مصاريفها كاملة.

2- تجاه المدير العام المساعد:

- لقد منح البنك للمدير العام المساعد بعنوان سنة 2016 :
 - جراية سنوية خام بقيمة 222.955 دولار أمريكي.
 - منحة الأعياد الدينية خام بقيمة 693 دولار أمريكي.
 - امتيازات عينية قدرت ب 13.897 دولار أمريكي (استرجاع مصاريف مداواة، دراسة، تذاكر طائرة)
- لقد وضع البنك سيارة وظيفية على ذمة المدير العام المساعد مع تحمّل مصاريفها كاملة.

3- أعضاء مجلس الإدارة

- مصاريف و مكافأة سنوية بعنوان سنة 2016 بلغت 762.250 دولار أمريكي.

إن واجبات و تعهدات البنك تجاه المسيرين كما هو مبين في القوائم المالية في 31 ديسمبر 2016

تتفصل كالاتي :

<u>أعضاء مجلس الإدارة</u>		<u>المدير العام المساعد (الحالي)</u>		<u>المدير العام المساعد (السابق)</u>		<u>المدير العام</u>		
ليون مستحقة في 31/12/2016	مصاريف السنة	ليون مستحقة في 31/12/2016	مصاريف السنة	ليون مستحقة في 31/12/2016	مصاريف السنة	ليون مستحقة في 31/12/2016	مصاريف السنة	
350 000	762 250	-	202 686	16 892	-	-	391 974	جرايات، منح ومكافآت
-	-	32 183	20 269	-	-	359 404	40 853	صندوق التقاعد
-	-	47 597	35 771	-	-	493 724	58 226	مخصص مكافأة نهاية الخدمة
-	-	16 553	11 823	-	-	201 771	14 299	إجازات سنوية غير مستهلكة
350 000	762 250	96 333	270 549	16 892	-	1 054 898	509 861	المجموع

من جانب آخر نحيطكم علما بأن مجلس إدارتكم لم يعلمنا بحدوث عمليات أخرى خلال سنة 2016 تدخل في نطاق الفصل 43 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المتعلق بالبنوك و المؤسسات المالية و الفصل 200 وما يليه و الفصل 475 من مجلة الشركات التجارية.

تونس في 18 أفريل 2017

مراقبي حسابات

عن مكتب
استشارة تصرف وحوكمة
هيثم عمر

عن مكتب
بروأوديت
طارق الزحاف

SICAV RENDEMENT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE SICAV RENDEMENT ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV RENDEMENT, comprenant le bilan au 30 septembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV RENDEMENT arrêtés au 30 septembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 30 septembre 2017, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 27,09%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC. Toutefois, ces certificats de dépôts émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois banques de la place. Cette garantie représente 14,68% de l'actif net de SICAV RENDEMENT au 30 septembre 2017.
- La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV RENDEMENT au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1 471 059 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	300 142 198	289 240 886	293 143 796
Obligations et valeurs assimilées		300 142 198	289 240 886	293 143 796
Placements monétaires et disponibilités	5	231 301 082	221 238 031	198 874 937
Placements monétaires		231 300 969	221 237 427	198 874 750
Disponibilités		113	604	187
Créances d'exploitation	6	1 145 901	34 331 756	37 708 239
TOTAL ACTIF		532 589 181	544 810 673	529 726 972
PASSIF				
Autres créditeurs divers	7	1 302 065	207 274	209 280
TOTAL PASSIF		1 302 065	207 274	209 280
ACTIF NET				
Capital	12	517 257 284	529 867 154	510 458 064
Sommes distribuables		14 029 832	14 736 245	19 059 628
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 291	530	530
Sommes distribuables de la période		14 028 541	14 735 715	19 059 098
ACTIF NET		531 287 116	544 603 399	529 517 692
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		532 589 181	544 810 673	529 726 972

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	8	3 484 111	10 796 076	3 393 625	9 974 773	13 434 713
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 484 111	10 796 076	3 393 625	9 974 773	13 434 713
Revenus des placements monétaires	9	2 878 650	7 889 397	2 813 633	7 936 170	10 589 091
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 362 761	18 685 473	6 207 258	17 910 943	24 023 804
Charges de gestion des placements	10	(949 068)	(2 827 067)	(971 829)	(2 832 086)	(3 787 554)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 413 693	15 858 406	5 235 429	15 078 857	20 236 250
Autres produits		6	745	40	1 536	3 181
Autres charges d'exploitation	11	(529 463)	(1 571 540)	(160 369)	(467 704)	(625 313)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 884 236	14 287 611	5 075 100	14 612 689	19 614 118
Régularisation du résultat d'exploitation		(270 497)	(259 070)	(268 121)	123 026	(555 020)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 613 739	14 028 541	4 806 979	14 735 715	19 059 098
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		270 497	259 070	268 121	(123 026)	555 020
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		269 350	583 368	137 633	348 207	493 246
RESULTAT DE LA PERIODE		5 153 586	14 870 979	5 212 733	14 960 896	20 107 364

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 153 586	14 870 979	5 212 733	14 960 896	20 107 364
Résultat d'exploitation	4 884 236	14 287 611	5 075 100	14 612 689	19 614 118
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	269 350	583 368	137 633	348 207	493 246
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	(18 781 467)	-	(19 429 401)	(19 429 401)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(10 750 982)	5 679 912	(10 452 973)	40 873 646	20 641 471
Souscriptions	168 799 349	509 988 608	165 149 961	500 014 462	676 038 215
- Capital	164 871 022	497 958 810	161 191 612	487 710 045	657 900 477
- Régularisation des sommes non distribuables	142 173	252 515	90 131	153 816	293 792
- Régularisation des sommes distribuables	3 786 154	11 777 283	3 868 218	12 150 601	17 843 946
Rachats	(179 550 331)	(504 308 696)	(175 602 934)	(459 140 816)	(655 396 744)
- Capital	(175 340 536)	(491 732 562)	(171 370 295)	(447 790 953)	(637 518 492)
- Régularisation des sommes non distribuables	(153 144)	(262 911)	(96 300)	(152 987)	(309 985)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 056 651)	(12 313 223)	(4 136 339)	(11 196 876)	(17 568 267)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(5 597 396)	1 769 424	(5 240 240)	36 405 141	21 319 434
ACTIF NET					
En début de période	536 884 512	529 517 692	549 843 639	508 198 258	508 198 258
En fin de période	531 287 116	531 287 116	544 603 399	544 603 399	529 517 692
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	5 326 574	5 157 872	5 458 414	4 951 731	4 951 731
En fin de période	5 220 785	5 220 785	5 355 468	5 355 468	5 157 872
VALEUR LIQUIDATIVE	101,764	101,764	101,691	101,691	102,662
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,86%	3,64%	3,77%	3,66%	3,69%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS:

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilés ont été évalués au 30 septembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 3 : EFFET EXCEPTIONNEL

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV RENDEMENT se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1 471 059 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à 300 142 198 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2017	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				
<i>Obligations de sociétés</i>	1 107 500	72 555 940	74 762 913	14,07%
Obligations CIL	120 000	8 800 000	9 082 970	1,71%
-CIL 2014/1 TMM+1,9%	20 000	800 000	808 700	0,15%
-CIL 2014/2 7,60%	10 000	600 000	624 290	0,12%
-CIL 2015/1 TMM + 2%	20 000	1 200 000	1 218 400	0,23%
-CIL 2015/2 7,65%	10 000	800 000	845 070	0,16%
-CIL 2015/2 TMM+2%	10 000	800 000	838 510	0,16%
-CIL 2016/1 7,5%	20 000	1 600 000	1 636 040	0,31%
-CIL 2016/2 7,5%	30 000	3 000 000	3 111 960	0,59%
Obligations BTK	55 000	2 133 100	2 210 205	0,42%
- BTK 2009 TMM+0,7% 10 ans B	10 000	300 000	307 510	0,06%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	533 100	546 690	0,10%
- BTK 2012-1 TMM+1,75%	20 000	400 000	417 580	0,08%
- BTK 2014-1 7,35%	5 000	300 000	313 965	0,06%
- BTK 2014-1 TMM+ 1,9%	10 000	600 000	624 460	0,12%
Obligations BTE	105 000	6 300 000	6 508 910	1,23%
- BTE 2009 5,25%	40 000	800 000	801 400	0,15%
- BTE 2010 TMM+0,7%	10 000	300 000	300 450	0,06%
- BTE 2011 TMM+1,3% CAT A	5 000	200 000	205 960	0,04%
- BTE 2016 7,4%	50 000	5 000 000	5 201 100	0,98%
Obligations AIL	50 000	2 000 000	2 020 520	0,38%
- AIL 2013-1 TMM+2,25%	20 000	400 000	407 260	0,08%
- AIL 2014-1 TMM+1,9%	10 000	400 000	403 440	0,08%
- AIL 2015-1 TMM+2,25%	20 000	1 200 000	1 209 820	0,23%
Obligations ATL	68 500	4 770 000	4 893 743	0,92%
- ATL 2010/2 TMM+1%	8 500	170 000	175 653	0,03%
- ATL 2015/1 TMM+2,3%	10 000	600 000	607 100	0,11%
- ATL 2015/2 7,5%	30 000	2 400 000	2 486 010	0,47%
- ATL 2016/1 7,5%	20 000	1 600 000	1 624 980	0,31%
Obligations BH	65 000	3 714 000	3 798 265	0,71%
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	1 230 000	1 269 280	0,24%
- BH 2013-1 TMM+1,8%	30 000	1 284 000	1 300 770	0,24%
- BH SUB 2016 7,4%	15 000	1 200 000	1 228 215	0,23%
Obligations STB	158 000	7 104 000	7 300 660	1,37%
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	2 112 000	2 153 745	0,41%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	3 250 000	3 354 195	0,63%
- STB 2010/1 TMM+0,7%	20 000	600 000	613 160	0,12%
- STB 2011 6,1%	40 000	1 142 000	1 179 560	0,22%

Obligations TL	50 000	4 600 000	4 698 900	0,88%
- TUNISIE LEASING 2016-1 7,5%	20 000	1 600 000	1 646 820	0,31%
- TUNISIE LEASING 2017-1 TMM+2,35%	30 000	3 000 000	3 052 080	0,57%
Obligations UIB	105 000	7 400 000	7 640 270	1,44%
- UIB 2009-1 5,25%	10 000	200 000	201 730	0,04%
- UIB 2011-1 TMM+1%	25 000	1 000 000	1 004 250	0,19%
- UIB SUB 2015 TMM+1,95%	20 000	1 200 000	1 217 740	0,23%
- UIB SUB 2016 7,4%	50 000	5 000 000	5 216 550	0,98%
Obligations ATTIJARI LEASING	120 000	9 600 000	9 910 070	1,87%
- ATTIJARI LEASING SUB 2014	20 000	1 200 000	1 249 620	0,24%
- ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	600 000	614 480	0,12%
- ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	2 400 000	2 513 010	0,47%
- ATTIJARI LEASING 2016- 1 7,5%	30 000	2 400 000	2 426 820	0,46%
- ATTIJARI LEASING 2016-2 7,65%	30 000	3 000 000	3 106 140	0,58%
Obligations ATTIJARI BANK	40 000	2 542 840	2 677 850	0,50%
- ATTIJARI BANK 2010 TMM+0,6%	10 000	142 840	147 050	0,03%
- ATTIJARI BANK 2015 7,4%	30 000	2 400 000	2 530 800	0,48%
Obligations AMEN BANK	50 000	5 000 000	5 253 850	0,99%
- AMEN BANK 2016-1	50 000	5 000 000	5 253 850	0,99%
Obligations BNA	100 000	7 332 000	7 483 600	1,41%
- BNA SUB 2009 5,4%	50 000	2 332 000	2 380 600	0,45%
- BNA SUB 2017 7,4%	50 000	5 000 000	5 103 000	0,96%
Emp ATB 2007/1	21 000	1 260 000	1 283 100	0,24%
<i>Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier</i>	501 251	217 262 002	225 379 285	42,42%
* BTA	201 251	193 262 002	201 049 285	37,84%
BTA 5,5% OCTOBRE 2018	4 000	3 883 000	4 152 772	0,78%
BTA 6,3% MARS 2026	36 401	33 507 652	34 750 136	6,54%
BTA 5,5% FEVRIER 2020	25 000	24 080 000	25 344 485	4,77%
BTA 5,5% OCTOBRE 2020	20 000	19 235 000	20 492 428	3,86%
BTA 5,3% JANVIER 2018	41 850	41 190 350	43 024 905	8,10%
BTA 6% AVRIL 2023	30 000	29 075 000	29 953 780	5,64%
BTA 6% AVRIL 2024	15 000	14 385 000	14 844 589	2,79%
BTA 6% FEVRIER 2022	4 000	3 881 000	4 028 412	0,76%
BTA 6% JUIN 2021	20 000	19 355 000	19 699 957	3,71%
BTA 6% JUIN 2023	5 000	4 670 000	4 757 821	0,90%
* EMPRUNT NATIONAL	300 000	24 000 000	24 330 000	4,58%
Emp NATIONAL CAT B	300 000	24 000 000	24 330 000	4,58%
TOTAL		289 817 942	300 142 198	56,49%

Note 5 : Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à 231 301 082 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2017	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS			145 500	141 402 663	143 916 274	27,09%
Certificat de dépôt à moins d'un an			145 500	141 402 663	143 916 274	27,09%
(365 jours au taux de 5,26%)	La BT	02/10/2016	17 000	16 311 426	16 998 209	3,20%
(30 jours au taux de 6,19%)	La BT	05/09/2017	500	497 947	499 728	0,09%
(30 jours au taux de 6,19%)	La BT	06/09/2017	500	497 947	499 659	0,09%
(30 jours au taux de 6,19%)	La BT	07/09/2017	3 000	2 987 684	2 997 547	0,56%
(170 jours au taux de 5,29%)	La BT	26/04/2017	1 500	1 470 754	1 497 982	0,28%
(30 jours au taux de 6,19%)	La BT	20/09/2017	500	497 947	498 702	0,09%
(30 jours au taux de 6,19%)	La BT	22/09/2017	9 000	8 963 051	8 974 175	1,69%
(110 jours au taux de 5,94%)	La BT	04/07/2017	500	492 869	498 658	0,09%
(30 jours au taux de 6,19%)	La BT	24/09/2017	9 000	8 963 051	8 971 706	1,69%
(30 jours au taux de 6,19%)	La BT	26/09/2017	1 000	995 895	996 582	0,19%
(240 jours au taux de 5,29%)	La BT	10/03/2017	1 500	1 459 122	1 494 213	0,28%
(365 jours au taux de 5,33%)	La BT	10/11/2016	5 500	5 274 413	5 476 413	1,03%
(300 jours au taux de 5,26%)	La BT	15/01/2017	4 000	3 865 623	3 982 305	0,75%
(220 jours au taux de 5,29%)	La BT	05/04/2017	500	487 474	497 725	0,09%
(180 jours au taux de 5,41%)	La BT	22/05/2017	2 000	1 957 860	1 988 981	0,37%
(200 jours au taux de 5,41%)	La BT	23/05/2017	2 500	2 441 643	2 480 255	0,47%
(160 jours au taux de 5,94%)	La BT	03/07/2017	3 500	3 427 981	3 468 953	0,65%
(280 jours au taux de 5,29%)	La BT	13/03/2017	3 000	2 905 156	2 974 341	0,56%
(300 jours au taux de 5,26%)	La BT	22/02/2017	2 500	2 416 015	2 478 576	0,47%
(260 jours au taux de 5,29%)	La BT	04/04/2017	8 500	8 249 763	8 424 988	1,59%
(160 jours au taux de 5,94%)	La BT	13/07/2017	1 500	1 469 135	1 484 768	0,28%
(270 jours au taux de 5,29%)	La BT	27/03/2017	5 500	5 332 092	5 450 377	1,03%
(310 jours au taux de 5,26%)	La BT	21/02/2017	4 000	3 861 338	3 961 875	0,75%
(150 jours au taux de 6,15%)	La BT	17/08/2017	1 500	1 470 018	1 479 173	0,28%
(270 jours au taux de 5,29%)	La BT	24/04/2017	5 000	4 847 356	4 939 240	0,93%
(260 jours au taux de 5,41%)	La BT	09/05/2017	8 500	8 244 300	8 389 314	1,58%
(170 jours au taux de 6,15%)	La BT	18/08/2017	1 000	977 422	983 391	0,19%
(280 jours au taux de 5,41%)	La BT	10/05/2017	6 000	5 806 182	5 907 854	1,11%
(240 jours au taux de 5,83%)	La BT	27/06/2017	1 000	970 070	982 317	0,18%
(270 jours au taux de 5,83%)	La BT	26/06/2017	6 500	6 282 155	6 362 577	1,20%
(270 jours au taux de 5,83%)	La BT	29/06/2017	2 000	1 932 971	1 956 962	0,37%
(360 jours au taux de 5,29%)	La BT	03/04/2017	8 500	8 158 353	8 334 527	1,57%
(220 jours au taux de 6,15%)	La BT	22/08/2017	500	485 511	488 226	0,09%
(270 jours au taux de 5,94%)	La BT	15/07/2017	1 500	1 448 820	1 464 068	0,28%
(280 jours au taux de 5,94%)	La BT	15/07/2017	2 000	1 929 344	1 949 675	0,37%
(280 jours au taux de 5,94%)	La BT	19/07/2017	2 000	1 929 344	1 948 645	0,37%
(280 jours au taux de 5,94%)	La BT	26/07/2017	2 500	2 411 680	2 433 549	0,46%
(240 jours au taux de 6,19%)	La BT	16/09/2017	1 500	1 452 443	1 455 529	0,27%
(240 jours au taux de 6,19%)	La BT	19/09/2017	8 500	8 230 508	8 244 509	1,55%
COMPTES A TERME			85 667	85 667 000	87 384 695	16,45%
Comptes à terme à moins d'un an			85 667	85 667 000	87 384 695	16,45%
DISPONIBILITES					113	0,00%
TOTAL				227 069 663	231 301 082	43,54%

(*) Les certificats de dépôt émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois Banques de la place comme suit :

Garant	Type de certificat	Montant de la garantie en Millions de Dinars	% Actif net
BIAT	tous types	30	5,65%
AMEN BANK	tous types	34	6,40%
UBCI	à moins de 3 mois	14	2,64%
		78	14,68%

(**) Les garanties Amen Bank et UBCI couvrent les émissions par la Banque de Tunisie de certificats de dépôt souscrits par les SICAV dont la Banque de Tunisie est dépositaire, et ce respectivement pour les montants de 35 et 14 millions de Dinars.

Le gestionnaire en réserve à SICAV RENDEMENT un montant de 34 et 14 Millions de Dinars pour ce trimestre.

Note 6 : Créances d'exploitation :

Le poste Créances d'exploitation totalise au 30 septembre 2017 un montant de 1 145 901 DT se détaillant comme suit:

	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
CAT échu	1 132 000	32 983 000	36 983 000
Intérêt à recevoir sur CAT	13 901	348 756	515 339
Certificat de Dépôt échu	-	1 000 000	-
Obligation échu	-	-	154 000
Intérêt à recevoir sur Obligation	-	-	55 900
<u>TOTAL</u>	<u>1 145 901</u>	<u>34 331 756</u>	<u>37 708 239</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 30 septembre 2017 un montant de 1 302 065 DT se détaillant comme suit:

	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Retenue à la source	142 480	145 894	143 440
Contribution conjoncturelle	1 100 271	-	-
Redevance CMF	44 392	45 371	46 299
TCL	5 249	5 033	5 179
Provision honoraires commissaire aux comptes	8 873	10 176	13 562
Provision honoraires PDG	800	800	800
<u>TOTAL</u>	<u>1 302 065</u>	<u>207 274</u>	<u>209 280</u>

Note 8 : Revenus du portefeuille - titres:

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 3 484 111 DT pour le troisième trimestre de 2017 contre 3 393 625 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

	Trimestre 3 2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Trimestre 3 2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	31/12/2016
- Revenus des obligations des sociétés	1 045 042	3 063 424	748 513	2 141 457	2 939 565
- Revenus des BTA & Emprunt National	2 439 069	7 732 652	2 645 112	7 833 316	10 495 148
TOTAL	3 484 111	10 796 076	3 393 625	9 974 773	13 434 713

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2017 à 2 878 650 DT contre 2 813 633 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 3 2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Trimestre 3 2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	31/12/2016
Intérêts des certificats de dépôt	1 646 905	4 694 947	1 724 493	4 713 994	6 358 441
Intérêts des comptes à terme	1 231 745	3 194 450	1 089 140	3 222 176	4 230 650
TOTAL	2 878 650	7 889 397	2 813 633	7 936 170	10 589 091

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2017 à 949 068 DT contre 971 829 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	Trimestre 3 2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Trimestre 3 2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	31/12/2016
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	813 487	2 423 200	832 996	2 427 502	3 246 475
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	135 581	403 867	138 833	404 584	541 079
TOTAL	949 068	2 827 067	971 829	2 832 086	3 787 554

Note 11 : Autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2017 à 529 463 DT contre 160 369 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Trimestre 3 2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Trimestre 3 2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	31/12/2016
Redevance CMF	135 596	403 857	138 847	404 626	541 136
TCL	15 907	46 714	15 518	44 777	60 060
Contribution conjoncturelle	370 787	1 100 271	-	-	-
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (CAC)	4 571	12 111	3 388	10 089	13 477
Rémunération de personnel (PDG)	2 400	7 200	2 400	7 200	9 600
Charges diverses	202	1 387	216	1 012	1 040
TOTAL	529 463	1 571 540	160 369	467 704	625 313

Note 12 : Capital**Capital au 31-12-2016**

Montant	510 458 064
Nombre de titres	5 157 872
Nombre d'actionnaires	3 936

Souscriptions réalisées

Montant	497 958 810
Nombre de titres émis	5 031 615
Nombre d'actionnaires nouveaux	276

Rachats effectués

Montant	(491 732 562)
Nombre de titres rachetés	(4 968 702)
Nombre d'actionnaires sortants	(379)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	583 368
Régularisation des sommes non distribuables	(10 396)

Capital au 30-09-2017

Montant	517 257 284
Nombre de titres	5 220 785
Nombre d'actionnaires	3 833

Note 13 : Autres informations

Le gestionnaire (la Société de Bourse de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

Le dépositaire (la Banque de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 30 septembre 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 septembre 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 977 887 dinars et un bénéfice net de la période 18 789 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 30 Septembre 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1 041 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 30 septembre 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 772 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, 27 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 30/09/2017 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 570 209,775	1 627 666,102	1 636 997,101
	a- Actions et droits rattachés		1 570 209,775	1 627 666,102	1 636 997,101
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	407 677,459	452 892,850	421 872,105
	a- Placements monétaires		196 131,576	0,000	190 614,322
	b- Disponibilités		211 545,883	452 892,850	231 257,783
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 977 887,234	2 080 558,952	2 058 869,206
	<u>PASSIF</u>				
			<u>29 921,896</u>	<u>45 921,315</u>	<u>28 098,355</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	11 584,547	24 517,887	7 245,759
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	18 337,349	21 403,428	20 852,596
	ACTIF NET		<u>1 947 965,338</u>	<u>2 034 637,637</u>	<u>2 030 770,851</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	1 937 629,404	2 009 530,368	2 015 001,842
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>10 335,934</u>	<u>25 107,269</u>	<u>15 769,009</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		17,069	4,208	4,194
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 318,865	25 103,061	15 764,815
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 977 887,234	2 080 558,952	2 058 869,206

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2017 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	14 679,780	47 928,410	32 515,340	64 065,480	68 584,680
Dividendes		14 679,780	47 928,410	32 515,340	64 065,480	68 584,680
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	1 903,352	5 517,254	0,000	3 392,168	3 489,626
Total des revenus des placements		16 583,132	53 445,664	32 515,340	67 457,648	72 074,306
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.7	-6 930,678	-20 650,562	-7 309,861	-23 190,352	-30 417,634
Revenu net des placements		9 652,454	32 795,102	25 205,479	44 267,296	41 656,672
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.8	-8 110,229	-24 146,894	-7 316,967	-21 119,792	-27 770,156
Résultat d'exploitation		1 542,225	8 648,208	17 888,512	23 147,504	13 886,516
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-19,336	1 670,657	-247,382	1 955,557	1 878,299
Sommes distribuables de la période		1 522,889	10 318,865	17 641,130	25 103,061	15 764,815
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		19,336	-1 670,657	247,382	-1 955,557	-1 878,299
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		28 976,686	202 066,793	-35 069,187	260 139,786	279 819,709
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-10 915,770	-36 515,189	-5 470,519	-171 822,074	-178 345,358
<u>Frais de négociation de titres</u>		-814,577	-1 614,551	-1 485,169	-5 306,624	-6 067,347
Résultat net de la période		18 788,564	172 585,261	-24 136,363	106 158,592	109 293,520

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/09/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>18 788,564</u>	<u>172 585,261</u>	<u>-24 136,363</u>	<u>106 158,592</u>	<u>109 293,520</u>
a- Résultat d'exploitation	1 542,225	8 648,208	17 888,512	23 147,504	13 886,516
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	28 976,686	202 066,793	-35 069,187	260 139,786	279 819,709
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-10 915,770	-36 515,189	-5 470,519	-171 822,074	-178 345,358
d- Frais de négociation de titre	-814,577	-1 614,551	-1 485,169	-5 306,624	-6 067,347
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-14 098,196</u>	<u>0,000</u>	<u>- 9 510,269</u>	<u>-9 510,269</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-4 758,780</u>	<u>-241 292,578</u>	<u>-15 402,771</u>	<u>-676 953,751</u>	<u>-683 955,465</u>
a- Souscriptions	0,000	82,606	0,000	0,000	0,000
- Capital	0,000	100,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-17,817	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,423	0,000	0,000	0,000
b- Rachats	4 758,780	241 375,184	15 402,771	676 953,751	683 955,465
- Capital	5 200,000	278 900,000	17 900,000	798 000,000	806 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-460,598	-37 508,326	-2 744,642	-121 148,431	-122 523,989
- Régularisation des sommes distribuables	19,378	-16,490	247,413	102,182	179,454
VARIATION DE L'ACTIF NET	14 029,784	-82 805,513	-39 539,134	-580 305,428	-584 172,214
AN4-Actif Net					
a- En début de période	1 933 935,554	2 030 770,851	2 074 176,771	2 614 943,065	2 614 943,065
b- En fin de période	1 947 965,338	1 947 965,338	2 034 637,637	2 034 637,637	2 030 770,851
AN5-Nombre d'actions					
a- En début de période	21 420	24 156	24 418	32 219	32 219
b- En fin de période	21 368	21 368	24 239	24 239	24 156
VALEUR LIQUIDATIVE	91,162	91,162	83,940	83,940	84,069
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,85%	12,32%	-4,70%	5,16%	4,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-09-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-09-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2017 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% l'Actif
<u>Action et droits rattachés</u>		<u>1 567 814,787</u>	<u>1 570 209,775</u>	<u>79,39%</u>
ADWYA	16 317	88 153,914	86 871,708	4,39%
ATL	30 000	93 903,404	92 100,000	4,66%
ATTIJARI BANK	5 210	135 563,091	184 699,710	9,34%
BIAT	1 500	94 863,703	172 398,000	8,72%
CARTHAGE CEMENT	60 000	179 225,355	134 520,000	6,80%
EURO CYCLE	3 710	111 295,030	110 613,650	5,59%
MONOPRIX	15 000	235 768,815	144 810,000	7,32%
SAH	9 869	109 229,110	147 008,624	7,43%
SFBT	9 435	172 066,330	186 595,995	9,43%
SOTUVER	36 369	184 065,828	151 004,088	7,63%
TPR	24 000	99 704,227	68 712,000	3,47%
UIB	4 000	63 975,980	90 876,000	4,59%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>Revenus des Actions</u>	<u>14 679,780</u>	<u>47 928,410</u>	<u>32 515,340</u>	<u>64 065,480</u>	<u>68 584,680</u>
TOTAL	14 679,780	47 928,410	32 515,340	64 065,480	68 584,680

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2017 à 407 677,459 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	196 131,576	0,000	190 614,322	9,92%
Disponibilités		211 545,883	452 892,850	231 257,783	10,70%
Total		407 677,459	452 892,850	421 872,105	20,61%

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	200	27/12/2016	190 516,864	196 131,576	9,92%
Total placement BTCT			190 516,864	196 131,576	9,92%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 903,352	5 517,254	0,000	3 392,168	3 489,626
TOTAL	1 903,352	5 517,254	0,000	3 392,168	3 489,626

3.3 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	11 584,547	24 517,887	7 245,759
	Frais de gestionnaire	1 980,194	2 089,034	2 065,438
	Frais de dépositaire	970,847	2 378,995	516,431
	Frais de distributeurs	8 633,506	20 049,858	4 663,890

3.4 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
PA 2	Autres créditeurs divers	18 337,349	21 403,428	20 852,596
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	900,009	3 067,418
	Redevance CMF	162,028	168,066	172,176
	Contribution conjoncturelle 7.5%	771,712	0,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	17 403,609	20 335,353	17 613,002

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2016	
* Montant en nominal	2 415 600
* Nombre de titres	24 156
* Nombre d'actionnaires	97
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	100
* Nombre de titres émis	1
Rachats effectués	
* Montant en nominal	278 900
* Nombre de titres rachetés	2 789
Capital au 30/09/2017	
* Montant en nominal	2 136 800
* Nombre de titres	21 368
* Nombre d'actionnaires	89

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/09/2017 s'élève à - 82 805,513 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 30/09/2017 est de 21 368 contre 24 156 au 31/12/2016.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2016</u>	<u>2 015 001,842</u>	<u>2 015 001,842</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>100,000</u>	<u>100,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-278 900,000</u>	<u>-278 900,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>201 427,562</u>	<u>211 763,496</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	202 066,793	202 066,793
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-36 515,189	-36 515,189
- Frais de négociation de titres	-1 614,551	-1 614,551
- Régularisation des sommes non distribuables	37 490,509	37 490,509
- Sommes distribuables		10 335,934
<u>Montant fin de période au 30/09/2017</u>	<u>1 937 629,404</u>	<u>1 947 965,338</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2017 s'élèvent à 10 335,934 DT contre 25 107,269 DT au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Somme distribuables des exercices antérieurs	17,069	4,208	4,194
Résultat d'exploitation	8 648,208	23 147,504	13 886,516
Régularisation du résultat d'exploitation	1 670,657	1 955,557	1 878,299
<u>Total</u>	<u>10 335,934</u>	<u>25 107,269</u>	<u>15 769,009</u>

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>6 930,678</u>	<u>20 650,562</u>	<u>7 309,861</u>	<u>23 190,352</u>	<u>30 417,634</u>
Rémunération du gestionnaire	1 980,194	5 900,162	2 088,534	6 625,814	8 690,752
Rémunération du dépositaire	495,050	1 475,050	522,133	1 656,462	2 172,701
Rémunération des distributeurs	4 455,434	13 275,350	4 699,194	14 908,076	19 554,181

3.8 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
CH 2 Autres charges	8 110,229	24 146,894	7 316,967	21 119,792	27 770,156
Redevance CMF	495,050	1 475,050	522,133	1 656,462	2 172,701
Services bancaires et assimilés	346,443	1 131,111	767,362	1 511,946	1 618,599
Contribution conjoncturelle 7.5%	269,652	771,712	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	6 999,084	20 769,021	6 027,472	17 951,384	23 978,856

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.07.17 au 30.09.17	Période du 01.01.17 au 30.09.17	Période du 01.07.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 30.09.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	6 999,084	20 769,021	6 027,472	17 951,384	23 978,856
Taxes(*)	71,324	211,646	-157,364	-468,671	-626,035
Frais bancaires	26,320	78,101	28,412	84,618	113,030
Publication BO CMF	404,296	1 199,704	477,947	1 423,452	1 901,400
Honoraires CAC	1 693,934	5 026,566	1 689,181	5 030,820	6 720,000
Frais AGO et publications	1 001,835	2 972,836	569,639	1 696,533	2 266,172
Jetons de Présence	3 024,657	8 975,342	3 016,394	8 983,607	12 000,000
Alpha mena	776,707	2 304,793	502,732	1 497,268	2 000,000
Autres(*)	0,011	0,033	-99,469	-296,243	-395,711

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1 041 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 30 septembre 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 771,712 DT.

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 408.749.287, un actif net de D : 407.235.059 et un bénéfice de la période de D : 4.610.200.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 30 septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de la période, 80,41% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que, 19,40% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « SICAV L'EPARGNANT » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 1.368.926, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le troisième trimestre s'élève à D : 345.045, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017 s'élève à D : 1.023.882.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 20 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	328 680 367	299 728 023	318 100 830
Obligations et valeurs assimilées		328 680 367	299 728 023	318 100 830
Placements monétaires et disponibilités		79 291 967	132 283 692	90 377 377
Placements monétaires	5	78 843 231	132 164 197	89 839 415
Disponibilités		448 736	119 495	537 962
Créances d'exploitation	6	776 953	290 619	795 444
TOTAL ACTIF		408 749 287	432 302 334	409 273 651

PASSIF

Opérateurs créditeurs	7	490 346	480 379	567 949
Autres créditeurs divers	8	1 023 882	-	-
TOTAL PASSIF		1 514 228	480 379	567 949

ACTIF NET

Capital	9	394 040 553	417 598 698	390 881 102
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 622	3 288	3 073
Sommes distribuables de la période		13 191 884	14 219 969	17 821 527
ACTIF NET		407 235 059	431 821 955	408 705 702
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		408 749 287	432 302 334	409 273 651

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2016</i>	<i>Année 2016</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	4 403 121	12 975 430	3 750 884	10 893 188	14 865 773
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 403 121	12 975 430	3 750 884	10 893 188	14 865 773
Revenus des placements monétaires	11	1 103 799	3 232 257	1 431 306	4 398 343	5 765 927
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 506 920	16 207 687	5 182 190	15 291 531	20 631 700
Charges de gestion des placements	12	(597 794)	(1 792 153)	(607 224)	(1 780 904)	(2 395 130)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 909 126	14 415 534	4 574 966	13 510 627	18 236 570
Autres produits		3 082	13 575	2 061	14 364	15 785
Autres charges		(2)	(8)	(3)	(9)	(13)
Contribution conjoncturelle	8	(345 045)	(1 023 882)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 567 161	13 405 219	4 577 024	13 524 982	18 252 342
Régularisation du résultat d'exploitation		(351 023)	(213 335)	493 834	694 987	(430 815)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 216 138	13 191 884	5 070 858	14 219 969	17 821 527
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		351 023	213 335	(493 834)	(694 987)	430 815
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		66 873	81 420	(14 065)	(41 733)	(28 696)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(23 834)	248 684	4 741	2 541	288 651
Frais de négociation de titres		-	(413)	-	(35)	(35)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 610 200	13 734 910	4 567 700	13 485 755	18 512 262

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2016</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	4 610 200	13 734 910	4 567 700	13 485 755	18 512 262
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	4 567 161	13 405 219	4 577 024	13 524 982	18 252 342
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	66 873	81 420	(14 065)	(41 733)	(28 696)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(23 834)	248 684	4 741	2 541	288 651
Frais de négociation de titres	-	(413)	-	(35)	(35)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(17 561 209)	-	(17 219 935)	(17 219 935)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(12 520 126)	2 355 656	17 586 787	37 195 370	9 052 610
Souscriptions					
- Capital	30 286 636	139 718 640	55 214 951	160 103 735	203 352 396
- Régularisation des sommes non distribuables	23 038	47 387	(5 314)	(10 356)	783
- Régularisation des sommes distribuables	833 688	5 479 427	1 603 686	5 966 075	7 687 809
Rachats					
- Capital	(42 445 999)	(136 880 742)	(38 120 476)	(123 647 002)	(193 902 988)
- Régularisation des sommes non distribuables	(32 696)	(55 525)	3 657	7 864	(12 693)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 184 793)	(5 953 531)	(1 109 717)	(5 224 946)	(8 072 697)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(7 909 926)	(1 470 643)	22 154 487	33 461 190	10 344 937
ACTIF NET					
En début de période	415 144 985	408 705 702	409 667 468	398 360 765	398 360 765
En fin de période	407 235 059	407 235 059	431 821 955	431 821 955	408 705 702
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	4 119 722	3 967 498	4 068 179	3 871 524	3 871 524
En fin de période	3 996 303	3 996 303	4 241 801	4 241 801	3 967 498
VALEUR LIQUIDATIVE	101,903	101,903	101,802	101,802	103,013
TAUX DE RENDEMENT	1,12%	3,28%	1,09%	3,25%	4,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB» et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 328.680.367 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		321 483 731	328 680 367	80,71%
Obligations de sociétés		163 441 375	168 159 788	41,29%
AB SUB 2010	30 000	1 599 300	1 604 965	0,39%
AB SUB 2010	20 000	1 066 200	1 069 977	0,26%
AB SUB 2011-1	20 000	800 000	800 428	0,20%
AMENBANK 2009 A	20 000	932 800	932 800	0,23%
AMENBANK A 2008	15 000	599 955	611 237	0,15%
AMENBANK B 2008	25 000	1 375 000	1 402 847	0,34%
AMENBANK2009 B	30 000	1 399 200	1 399 200	0,34%
AIL 2013-1 F	10 000	200 000	203 744	0,05%
AIL 2013-1 F	2 900	58 000	59 086	0,01%
AIL 2013-1 V	10 000	200 000	203 630	0,05%
AIL 2014-1	20 000	800 000	807 808	0,20%
AIL 2015-1 B	15 000	1 500 000	1 514 195	0,37%
ATB 2007/1 D	50 000	3 000 000	3 055 018	0,75%
ATB SUB2009 A2	40 000	1 000 000	1 015 412	0,25%
ATBSUB2009 B1	10 000	700 000	711 631	0,17%
ATL 2010-2	20 000	400 000	413 301	0,10%
ATL 2013-1	20 000	1 200 000	1 228 795	0,30%
ATL 2013-2	20 000	1 600 000	1 680 545	0,41%
ATL 2013-2	10 000	800 000	840 273	0,21%
ATL 2014-1	15 000	600 000	618 912	0,15%
ATL 2014-2	10 000	800 000	817 269	0,20%
ATL 2014-2	5 000	400 000	408 635	0,10%
ATL 2014-3 C	10 000	1 000 000	1 039 833	0,26%
ATL 2014-3 C	10 000	1 000 000	1 039 833	0,26%
ATL 2014-3 C	20 000	2 000 000	2 079 667	0,51%
ATL 2015-1 C	30 000	3 000 000	3 040 777	0,75%
ATL 2015-2 C	40 000	4 000 000	4 147 441	1,02%
ATL 2016-1 C	30 000	3 000 000	3 048 411	0,75%
ATL 2017-1 C	20 000	2 000 000	2 068 042	0,51%
ATL 2017-1 C	30 000	3 000 000	3 102 062	0,76%
ATL SUB 2017	7 000	700 000	700 000	0,17%
ATL SUB 2017	5 000	500 000	500 000	0,12%
ATL 2008SUB	5 000	100 000	100 598	0,02%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	5 000 000	5 275 342	1,30%
ATTIJARI LEASING 2013-1 C	20 000	1 600 000	1 677 684	0,41%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	428 600	445 795	0,11%

ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	1 600 000	1 630 157	0,40%
ATTIJARI LEASING 2015-2	24 000	1 920 000	2 010 405	0,49%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	3 000 000	3 034 652	0,75%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	2 000 000	2 055 049	0,50%
ATTIJARI-LEASING 2014 B	20 000	2 000 000	2 094 444	0,51%
BH V 2013-1	10 000	428 000	433 588	0,11%
BH 2009 A	20 000	1 230 000	1 269 279	0,31%
BH 2013-1	10 000	428 000	433 996	0,11%
BH SUB 2015 B	50 000	5 000 000	5 101 918	1,25%
BH SUB 2016-1 B	50 000	5 000 000	5 120 822	1,26%
BNA 2009 SUB	28 000	1 305 920	1 333 123	0,33%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	5 000 000	5 105 079	1,25%
BTE 2009	49 000	980 000	981 692	0,24%
BTE 2010 A	20 000	600 000	600 895	0,15%
BTE 2011 B	10 000	750 000	773 938	0,19%
BTE 2016 B	50 000	5 000 000	5 205 195	1,28%
BTK 2009 C	10 000	533 100	546 570	0,13%
BTK 2012-1 B	20 000	857 200	894 958	0,22%
BTK 2014-1 B	30 000	3 000 000	3 141 570	0,77%
CHO 2009	6 000	225 000	233 601	0,06%
CHO COMPANY 2009	3 000	112 500	116 227	0,03%
CIL 2008 SUB	10 000	400 000	416 399	0,10%
CIL 2012/2	20 000	400 000	412 537	0,10%
CIL 2013/1 B	20 000	1 600 000	1 675 765	0,41%
CIL 2014-1	3 000	120 000	121 458	0,03%
CIL 2014-2	15 000	900 000	936 430	0,23%
CIL 2015-1 F	20 000	1 200 000	1 221 529	0,30%
CIL 2016/1 F	30 000	2 400 000	2 454 049	0,60%
CIL 2016/2	10 000	1 000 000	1 037 315	0,25%
CIL 2016/2	15 000	1 500 000	1 555 973	0,38%
CIL 2017/1	5 000	500 000	507 912	0,12%
ELW 2013	20 000	400 000	409 721	0,10%
HL 2013/2	10 000	800 000	827 580	0,20%
HL 2015-1 B	20 000	2 000 000	2 052 649	0,50%
HL 2015-2 B	40 000	4 000 000	4 128 009	1,01%
HL 2016-1	20 000	1 600 000	1 625 218	0,40%
HL 2016-2 B	40 000	4 000 000	4 210 595	1,03%
HL 2017-1 B	20 000	2 000 000	2 079 833	0,51%
HL 2017-2 B	30 000	3 000 000	3 042 325	0,75%
HL 2017-2 B	2 842	284 200	288 210	0,07%
HL F 2013/1	10 000	200 000	204 114	0,05%
HL SUB 2015-1 B	10 000	1 000 000	1 053 639	0,26%
HL V 2013/1	10 000	200 000	203 838	0,05%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	900 000	914 246	0,22%
STB 2008/2	50 000	2 500 000	2 579 781	0,63%
STB 2008/2	20 000	1 017 600	1 041 198	0,26%

STB 2011 A	9 000	256 950	265 401	0,07%
STB 2011 A	5 000	142 750	147 445	0,04%
TL 2013-1 B	10 000	800 000	846 019	0,21%
TL 2013-1 B	10 000	800 000	846 019	0,21%
TL 2013-2 B	10 000	800 000	831 583	0,20%
TL 2014-1 B	20 000	1 600 000	1 639 952	0,40%
TL 2014-2 B	20 000	2 000 000	2 098 814	0,52%
TL 2015-1 B	30 000	3 000 000	3 071 231	0,75%
TL 2015-2	20 000	2 000 000	2 071 342	0,51%
TL 2015-2	10 000	1 000 000	1 035 671	0,25%
TL 2016-1 B	30 000	3 000 000	3 090 707	0,76%
TL SUB 2013	5 000	100 000	102 317	0,03%
TL SUB 2013	2 000	40 000	40 927	0,01%
TL SUB 2015 B	20 000	2 000 000	2 032 206	0,50%
TL SUB 2016	20 000	2 000 000	2 073 295	0,51%
TL 2017-1 B	10 000	1 000 000	1 019 660	0,25%
UBCI 2013	20 000	1 200 000	1 221 820	0,30%
UIB 2009-1 A	40 000	800 000	806 904	0,20%
UIB 2009-1 B	40 000	1 865 600	1 882 467	0,46%
UIB 2009-1 C	20 000	1 200 000	1 211 540	0,30%
UIB 2011-1 A	20 000	800 000	803 398	0,20%
UIB 2011-1 B	20 000	1 400 000	1 406 766	0,35%
UIB 2011-2	10 000	285 500	294 471	0,07%
UIB SUB 2015 B	20 000	2 000 000	2 034 192	0,50%
UIB SUB 2015 B	10 000	1 000 000	1 017 096	0,25%
UIB SUB 2016	50 000	5 000 000	5 219 452	1,28%
UIB SUB 2016	25 000	2 500 000	2 609 726	0,64%
UNIFACTOR A 2015	20 000	1 600 000	1 656 693	0,41%
Obligations de L'Etat		10 561 440	10 779 205	2,65%
EMP NATIONAL 2014 A	1 000 000	4 778 815	4 894 018	1,20%
EMP NATIONAL 2014 B	13 000	992 000	1 021 410	0,25%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	4 790 625	4 863 777	1,19%
Bons du trésor assimilables		147 480 916	149 741 374	36,77%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	17 662 839	4,34%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 004 029	1,72%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	2 997 700	0,74%
BTA 04-2028	36 000	33 782 200	34 846 146	8,56%
BTA 05-2022	20 080	21 493 597	21 019 260	5,16%
BTA 08-2022	20 200	19 546 719	19 963 836	4,90%
BTA 03-2019	36 000	37 177 300	37 049 413	9,10%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	9 198 151	2,26%
TOTAL		321 483 731	328 680 367	80,71%
Pourcentage par rapport à l'actif				80,41%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 78.843.231 se détaillant comme suit :

	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% actif net
Comptes à terme STB				
		50 000 000	51 189 053	12,57%
Placement au 24/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 750 jours		2 000 000	2 007 712	0,49%
Placement au 25/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 750 jours		2 000 000	2 007 403	0,49%
Placement au 16/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours		2 000 000	2 007 095	0,49%
Placement au 17/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours		3 000 000	3 010 180	0,74%
Placement au 18/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours		1 000 000	1 003 239	0,25%
Placement au 23/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours		4 000 000	4 009 871	0,98%
Placement au 24/08/2018 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours		2 000 000	2 014 190	0,49%
Placement au 24/09/2018 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours		2 000 000	2 004 627	0,49%
Placement au 07/10/2018 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours		10 000 000	10 003 085	2,46%
Placement au 30/10/2018 (au taux de 7,27%) 1105 jours		2 000 000	2 109 309	0,52%
Placement au 26/11/2018 (au taux de 7,25%) 1135 jours		1 000 000	1 050 214	0,26%
Placement au 29/11/2018 (au taux de 7,27%) 1135 jours		2 000 000	2 109 309	0,52%
Placement au 04/12/2018 (au taux de 7,25%) 1115 jours		1 000 000	1 050 532	0,26%
Placement au 06/12/2018 (au taux de 7,25%) 1115 jours		1 000 000	1 050 214	0,26%
Placement au 09/12/2018 (au taux de 7,27%) 1145 jours		2 000 000	2 109 309	0,52%
Placement au 16/12/2018 (au taux de 7,25%) 1125 jours		1 000 000	1 050 214	0,26%
Placement au 19/12/2018 (au taux de 7,27%) 1155 jours		2 000 000	2 109 309	0,52%
Placement au 24/12/2018 (au taux de 7,25%) 1135 jours		1 000 000	1 050 532	0,26%
Placement au 26/12/2018 (au taux de 7,25%) 1105 jours		1 000 000	1 050 214	0,26%
Placement au 03/01/2019 (au taux de 7,25%) 1145 jours		1 000 000	1 050 532	0,26%
Placement au 08/01/2019 (au taux de 7,27%) 750 jours		2 000 000	2 109 309	0,52%
Placement au 23/01/2019 (au taux de 7,25%) 1165 jours		1 000 000	1 050 532	0,26%
Placement au 08/01/2019 (au taux de TMM+2,5%) 1175 jours		2 000 000	2 087 606	0,51%
Placement au 18/01/2019 (au taux de TMM+2,5%) 750 jours		2 000 000	2 084 521	0,51%
Certificats de dépôt				
		27 500 000	27 654 177	6,79%
Certificat de dépôt STB au 01/10/2017 (au taux de 5,19%) 10 jours		1 500 000	1 499 654	0,37%
Certificat de dépôt STB au 02/10/2017 (au taux de 5,19%) 20 jours		1 000 000	999 655	0,25%
Certificat de dépôt STB au 03/10/2017 (au taux de 5,19%) 20 jours		1 500 000	1 499 310	0,37%
Certificat de dépôt STB au 04/10/2017 (au taux de 5,19%) 10 jours		1 500 000	1 499 136	0,37%
Certificat de dépôt STB au 08/10/2017 (au taux de 5,19%) 10 jours		3 000 000	2 996 890	0,74%
Certificat de dépôt STB au 09/10/2017 (au taux de 5,19%) 20 jours		3 500 000	3 495 975	0,86%
Certificat de dépôt STB au 10/10/2017 (au taux de 5,19%) 20 jours		3 000 000	2 996 205	0,74%
Certificat de dépôt STB au 16/10/2017 (au taux de 5,19%) 20 jours		2 500 000	2 495 112	0,61%

Certificat de dépôt STB au 17/10/2017 (au taux de 5,19%) 20 jours		5 000 000	4 989 650	1,23%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 11/05/2018 (au taux de 7,5%) 365 jours		1 000 000	1 023 342	0,51%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 01/02/2018 (au taux de 7,813%) 365 jours		2 000 000	2 082 534	0,51%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 18/02/2018 (au taux de 7,813%) 365 jours		2 000 000	2 076 712	0,25%
TOTAL		77 500 000	78 843 231	19,36%
Pourcentage par rapport à l'actif				19,29%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à D : 776.953 contre D : 290.619 au 30/09/2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Sommes à l'encaissement	587 870	138 935	392 636
Retenues à la source sur BTA	5 118	89 335	301 631
Retenues à la source sur obligations	83 002	11 846	11 846
Intérêts intercalaires courus sur obligations	2 286	6 882	32 836
Autres	98 677	43 621	56 495
Total	776 953	290 619	795 444

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à D : 490.346 contre D : 480.379, au 30/09/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Gestionnaire	144 199	151 419	153 012
Dépositaire	90 560	91 790	171 907
Commission de distribution	255 587	237 170	243 030
Total	490 346	480 379	567 949

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à D : 1.023.882 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Contribution conjoncturelle (*)	1 023 882	-	-
Total	1 023 882	-	-

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société "SICAV L'EPARGNANT" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 1.368.926, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du troisième trimestre s'est élevée à D : 345.045, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 1.023.882.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 30 Septembre 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	390 881 102
Nombre de titres	3 967 498
Nombre d'actionnaires	4 445

Souscriptions réalisées

Montant	139 718 640
Nombre de titres émis	1 418 161
Nombre d'actionnaires nouveaux	380

Rachats effectués

Montant	(136 880 742)
Nombre de titres rachetés	(1 389 356)
Nombre d'actionnaires sortants	(433)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	81 420
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	248 684

Régularisation des sommes non distribuables	(8 138)
---	---------

Frais de négociations de titres	(413)
---------------------------------	-------

Capital au 30-09-2017

Montant	394 040 553
Nombre de titres	3 996 303
Nombre d'actionnaires	4 392

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 4.403.121 contre D : 3.750.884 pour la période allant du 01/07/2016 au 30/09/2016 se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations</u>	<u>3 478 483</u>	<u>7 380 432</u>	<u>2 116 247</u>	<u>6 096 287</u>	<u>8 263 189</u>
- Intérêts	3 478 483	7 380 432	2 116 247	6 096 287	8 263 189
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>924 638</u>	<u>5 594 998</u>	<u>1 634 637</u>	<u>4 796 901</u>	<u>6 602 584</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	924 638	5 594 998	1 634 637	4 796 901	6 602 584
TOTAL	4 403 121	12 975 430	3 750 884	10 893 188	14 865 773

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 1.103.799 contre D : 1.431.306 pour la période allant du 01/07/2016 au 30/09/2016 se détaillant ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	-	14 581	14 581
Intérêts des comptes à terme	748 999	2 155 227	780 291	2 697 522	3 501 374
Intérêts des BTCT	-	-	12 208	103 107	114 979
Intérêts des certificats de dépôt	354 800	1 077 030	638 807	1 583 133	2 134 993
TOTAL	1 103 799	3 232 257	1 431 306	4 398 343	5 765 927

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 597.794 contre D : 607.224, pour la période allant du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaille ainsi :

	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Rémunération du gestionnaire	441 848	1 324 635	448 818	1 316 320	1 770 312
Rémunération du dépositaire	77 973	233 759	79 203	232 292	312 409
Commission de distribution	77 973	233 759	79 203	232 292	312 409
TOTAL	597 794	1 792 153	607 224	1 780 904	2 395 130

Note 13 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net. La redevance du CMF ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.